



# Bulletin Officiel du Département

## **Délibérations du Conseil départemental**

**Séance du 31 janvier 2020**

**N° 01 20 - janvier 2020**

ISSN 0755-7582





## DÉLIBÉRATIONS

---

### DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

**Réunion du 31 JANVIER 2020**

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département  
sous la présidence de

**Monsieur Jean-François GALLIARD**

Président du Conseil départemental

## Sommaire

1 - Rapport sur les orientations budgétaires 2020	1
2 - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du Département de l'Aveyron	40

## EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20200131-37157-DE-1-1

Reçu le 05/02/20

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 31 janvier 2020 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

36 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Madame Corinne COMPAN à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Emilie GRAL à Monsieur Sébastien DAVID, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY.

Absents excusés : Madame Stéphanie BAYOL, Madame Anne GABEN-TOUTANT.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

### 1 - Rapport sur les orientations budgétaires 2020

Commission des finances, de l'évaluation des politiques  
départementales

VU les dispositions des articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport d'orientations budgétaires 2020 ci-annexé décrivant :

- la situation financière du Département de l'Aveyron,
- le contexte économique et budgétaire de la loi de finances 2020 concernant les collectivités locales et en particulier les départements sur le plan notamment des conséquences de la réforme fiscale,

- le dispositif de contribution des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat prévu par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022,
- les orientations budgétaires du Département en matière de recettes et en matière de dépenses ;

VU les annexes au présent rapport :

- annexe 1 relative à la programmation pluriannuelle des investissements,
- annexe 2 relative aux éléments d'information sur la structure et la gestion de la dette départementale,
- annexe 3 relative à la situation du personnel départemental ;

CONSIDERANT que ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission des finances,, de l'évaluation des politiques départementales, lors de sa réunion du 24 janvier 2020 ;

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 31 janvier 2020 ont été adressés aux élus le 17 janvier 2020 ;

Le Conseil départemental, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2020 qui a eu lieu sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé, présenté par le Président du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

## ANNEXE n°1

### Objet : Programmation pluriannuelle des investissements

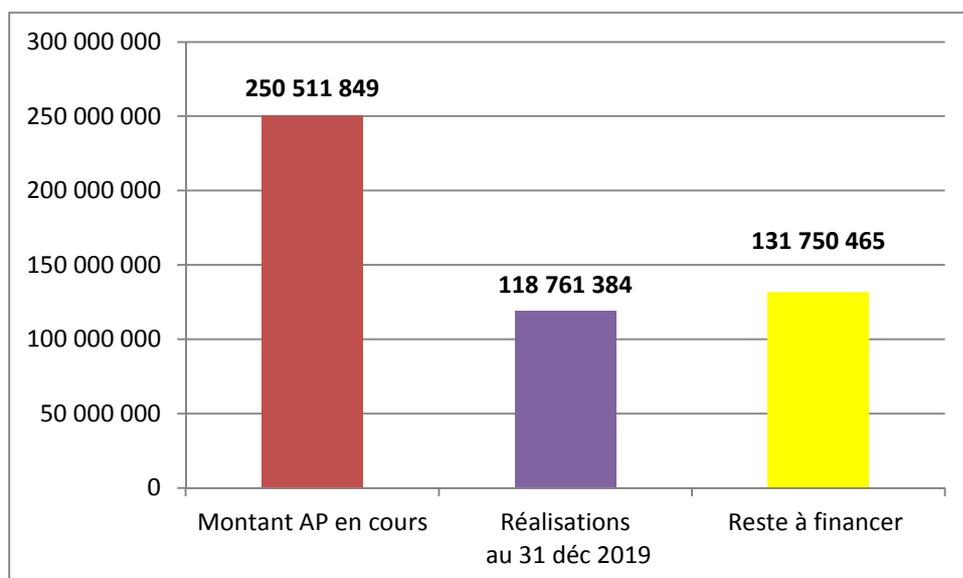
Pour tenir compte de leur caractère pluriannuel, les dépenses d'investissement sont gérées, par le Département en autorisations de programme et crédits de paiement.

**L'autorisation de programme** constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. **Les crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

### Etat des autorisations de programmes en cours sur le budget principal

Dans le cadre des autorisations de programme votées au cours des dernières années, les engagements en cours s'élèvent à 250, 5 millions d'€, dont 118,7 millions ont déjà été réalisés et 131,7 millions d'investissement restent à financer.

Nature des programmes	Montant AP en cours	Réalisations au 31 déc 2019	Reste à financer
Interventions territoriales- Développement local	29 896 107	10 508 679	19 387 428
Programme d'Equipement social	4 548 408	1 956 096	2 592 313
Enseignement supérieur	1 602 850	97 875	1 504 975
Environnement	2 121 943	1 167 952	953 991
Patrimoine historique	636 000	343 696	292 304
Musées	1 067 000	59 087	1 007 913
Très haut débit- Téléphonie mobile	20 000 000	12 000 000	8 000 000
Collèges	26 949 596	9 541 624	17 407 973
Bâtiments	21 852 313	8 559 020	13 293 293
Voirie	140 037 632	73 693 826	66 343 806
Equipement numérique	1 800 000	833 529	966 471
<b>Total</b>	<b>250 511 849</b>	<b>118 761 384</b>	<b>131 750 465</b>



**Pour 2020, de nouvelles autorisations de programme sont envisagées sur le budget principal, de la façon suivante :**

Nature des programmes	AP 2020
Interventions territoriales- Développement local	8 000 000
Programme d'Equipement social	3 521 869
Voirie	4 000 000
Equipement numérique	600 000
<b>Total</b>	<b>16 121 869</b>

**Compte tenu des AP en cours et des propositions d'AP nouvelles, le volume d'investissement à financer s'élève à 147,8 millions d'€.**

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

## ANNEXE n°2

**Objet** : Eléments d'information sur la structure et la gestion de la dette départementale.

En application des articles L3312-1 et D3312-12 du code général des collectivités locales, je porte à votre connaissance les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

### I. Les caractéristiques de la dette au 31 décembre 2019

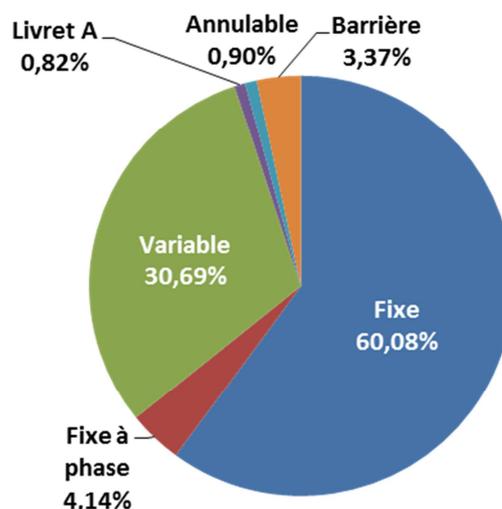
#### A. Une dette sécurisée

L'encours de la dette au 31 décembre 2019 est de **180 984 168 €** dont :

- 64% à taux fixes
- 36% à taux variables (dont annulable et barrière)

#### Répartition de l'encours par type de taux

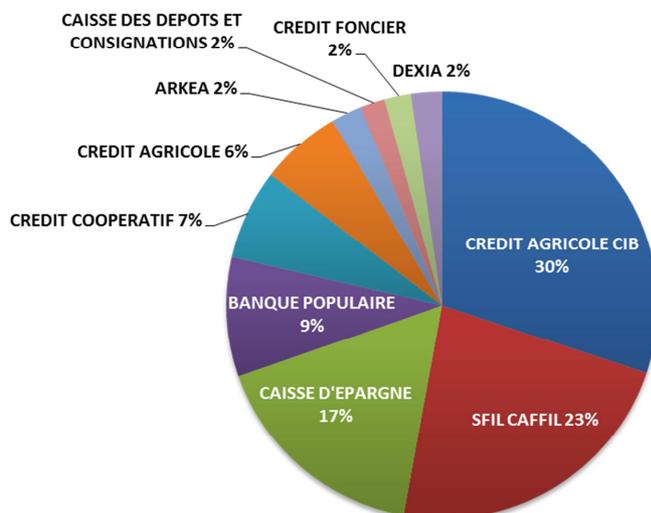
Type	Encours
Fixe	108 731 759 €
Fixe à phase	7 493 698 €
Variable	55 549 084 €
Livret A	1 480 000 €
Annulable	1 632 384 €
Barrière	6 097 244 €
<b>Ensemble des risques</b>	<b>180 984 168 €</b>



La typologie de risque au 31 décembre 2018 fait apparaître une augmentation pour les taux fixes au détriment des taux variables. Ceci s'explique par le contexte actuel de taux d'intérêt très bas, dont la probabilité de hausse à moyen terme est plus importante que la probabilité de baisse.

## B. Une dette diversifiée

### Répartition de l'encours par prêteurs



Malgré une prépondérance du Crédit Agricole et de la SFIL CAFFIL (société de gestion de la Banque Postale), l'encours de dette est réparti sur 10 établissements financiers.

## C. Une dette saine

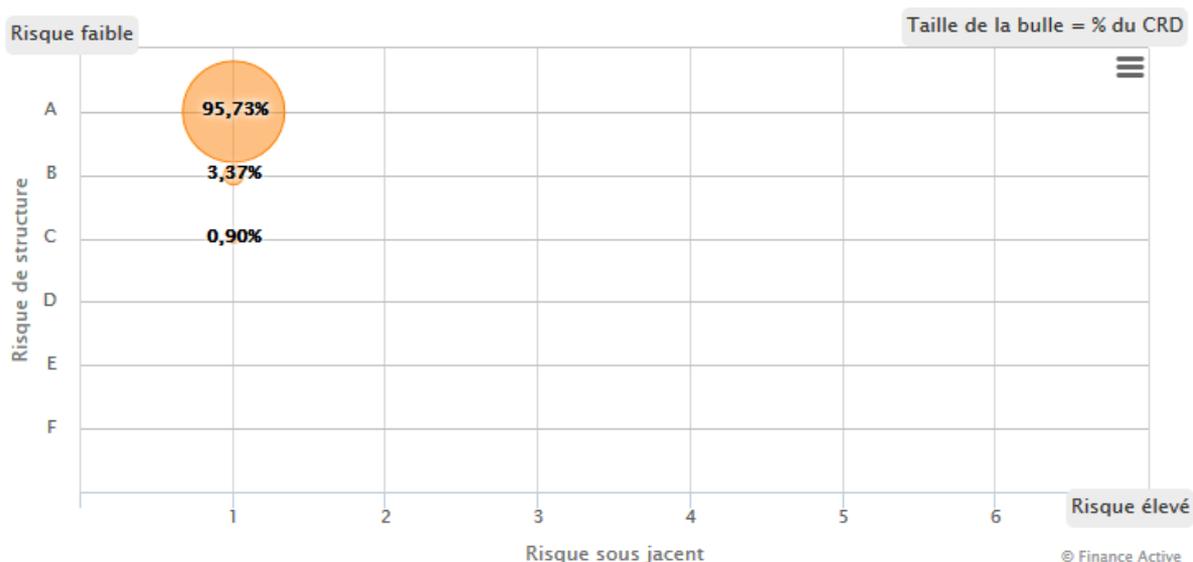
D'après la charte de bonne conduite, la dette départementale est sécurisée et ne présente pas de risque.

Cette charte, visant à régir les rapports entre collectivités territoriales et établissements bancaires, a défini une matrice des risques afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités territoriales.

Cette classification retient deux dimensions :

1. Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor notamment) sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 5) ;
2. Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à E (plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué).

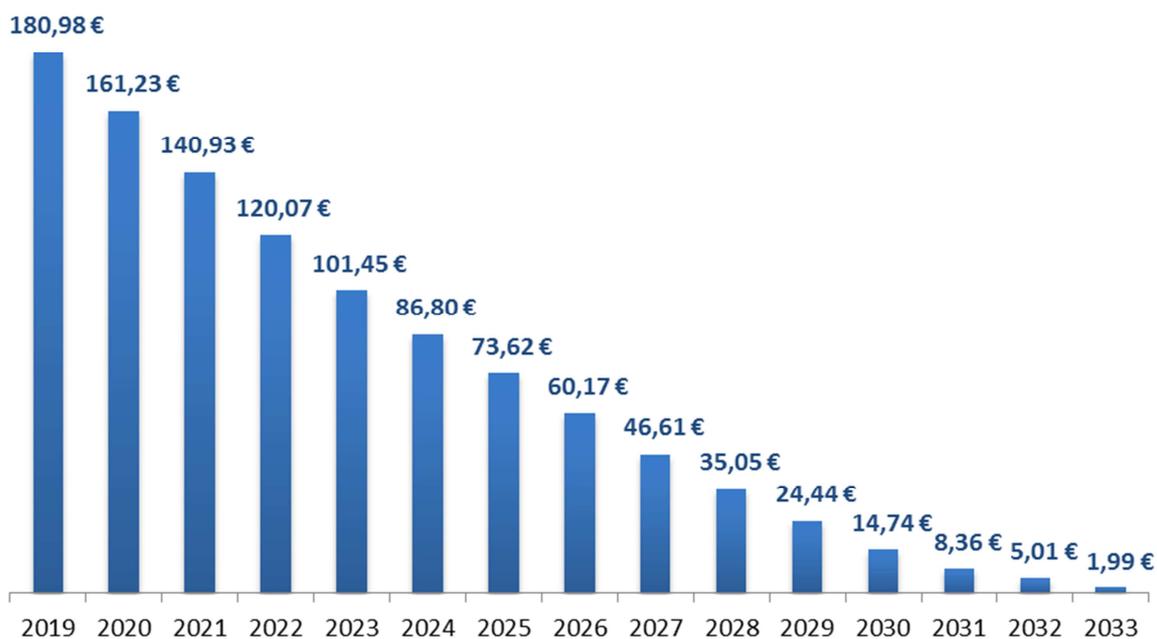
L'application de ces critères sur l'encours de la dette du département se traduit par le graphique ci-dessous :



Près de 96% de l'encours est classé 1A soit le niveau le plus faible. Les 4% restants correspondent aux emprunts dits à « Barrière » et « Annulable » dont le risque est là aussi très faible (risque 1) et dont la majeure partie du capital sera remboursé en 2023.

## II. Le profil d'extinction (en M€)

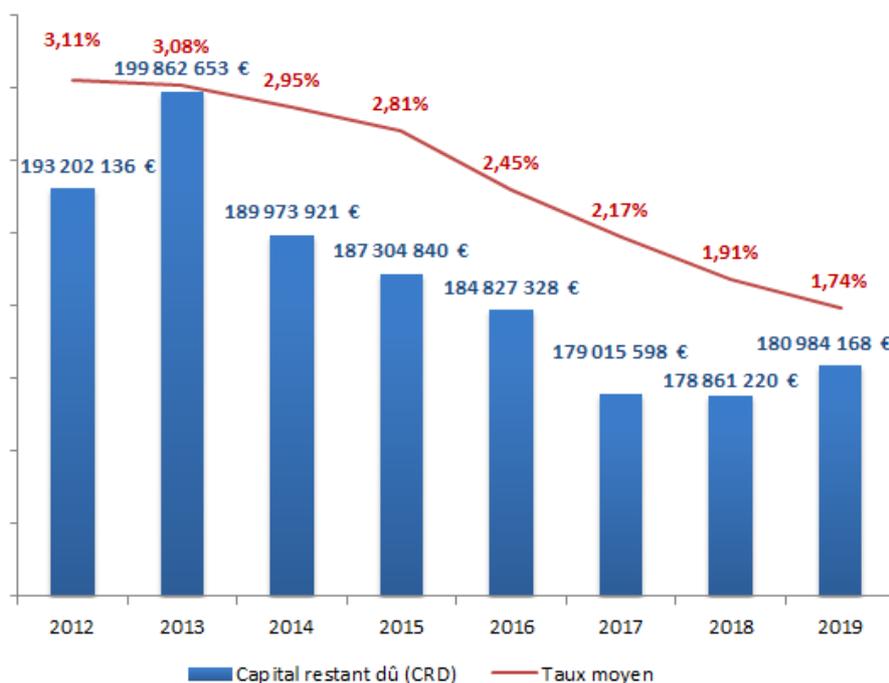
La diminution de la dette en 2020, du fait de l'amortissement annuel, dégage une capacité d'emprunts dits « de substitution » de près de 20 millions d'euros, sans augmentation de la dette.



### III. L'évolution de l'encours depuis 2012

L'encours de dette est maîtrisé depuis 3 ans à un niveau proche de 180 M€. Il s'élève au 31 décembre 2019 à 180 984 168 €, soit une hausse de 2 122 948 € par rapport à 2018.

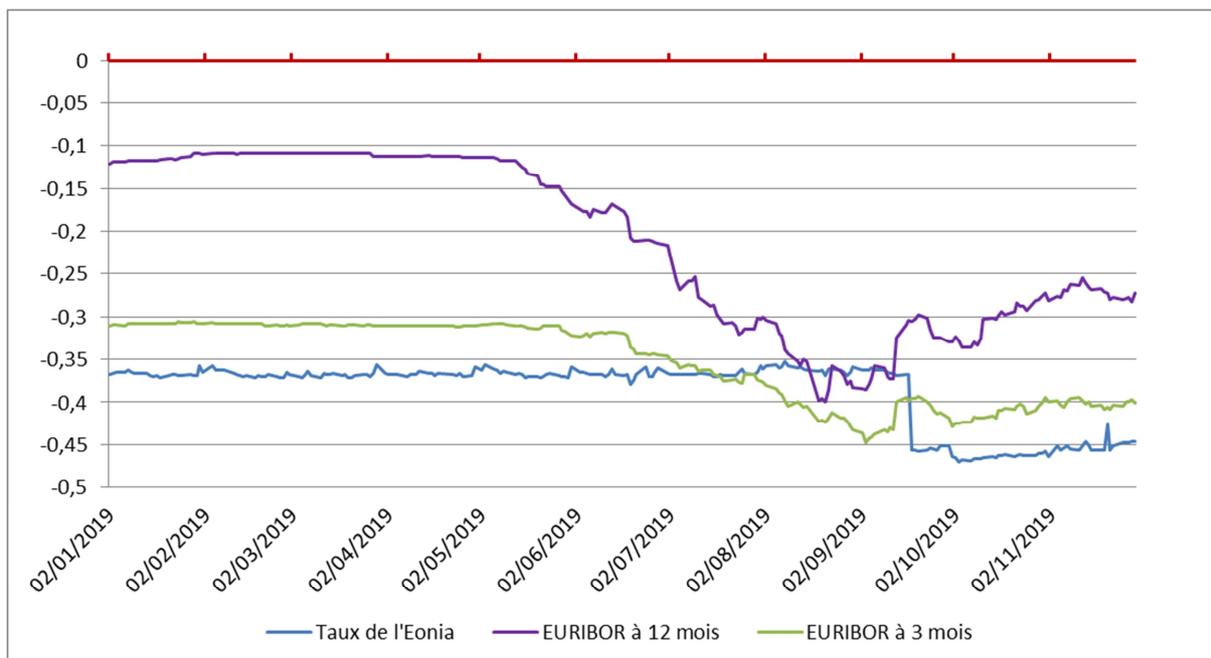
Rappelons que depuis le 31 décembre 2013, l'encours de dette a nettement diminué (- 18,9 M€) et ce malgré un niveau d'investissement toujours important.



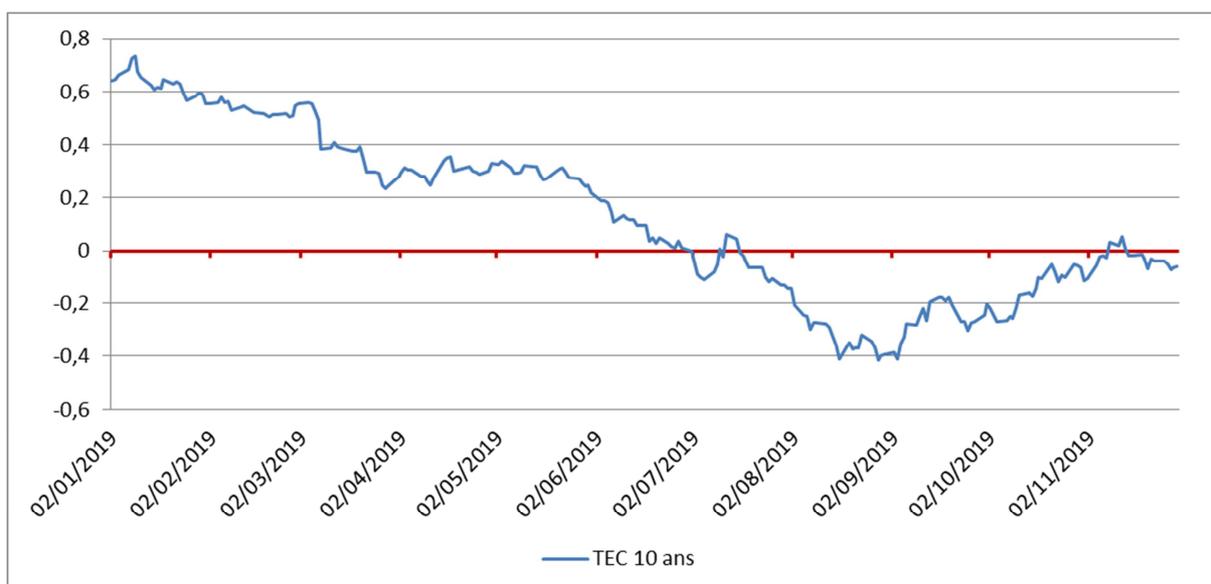
Le taux moyen de financement s'élève à 1,74% au 31 décembre 2019 contre 3,11% au 31 décembre 2012. Les conditions de financement sur marché étant très favorables ces dernières années (taux courts négatifs, cf. ci-après), le Conseil Départemental a pu bénéficier de taux bas.

### IV. Un contexte de taux extrêmement favorable

Depuis mars 2016, les taux courts sont à des niveaux historiquement bas. L'EONIA et l'EURIBOR 3 et 12 mois sont restés en territoire négatif tout au long de l'année 2019.



Les taux longs ont connu une baisse très significative au cours des 3 premiers trimestres de l'année 2019. Le 1<sup>er</sup> juillet, le TEC 10 ans (taux de rendement d'une valeur du Trésor dont la durée de vie à chaque instant serait égale à 10 ans) avait perdu 64 points de base par rapport au 1<sup>er</sup> janvier et cotait - 0,001%. Un plus bas niveau a été atteint le 28 août avec une cotation à - 0,417%. A fin novembre, le TEC 10 ans est encore en territoire négatif (ce qui permet encore à l'Etat français d'emprunter à des taux négatifs et ainsi réduire considérablement les charges d'intérêt de la dette dans son budget).



Toutefois, via le circuit de financement bancaire (emprunt classique), les banques appliquent systématiquement, sur les contrats de prêt, un floor à 0,00 % (taux plancher en deçà duquel on ne peut emprunter). C'est pourquoi notre collectivité ne

peut pas emprunter à des taux négatifs (contrairement à l'Etat par exemple qui utilise une alternative au financement bancaire : le marché obligataire).

Dans ce contexte de taux bas, le Conseil départemental a mobilisé 20 millions d'emprunts en 2019 :

- Dont 14 millions négociés en 2018 :
  - 7 millions à taux fixe annuel sur 15 ans à 1,50%
  - 2 millions à taux fixe annuel sur 15 ans à 1,20%
  - 5 millions à taux variable EURIBOR 12 mois +0,30% sur 15 ans.
- Dont 6 millions négociés en 2019 :
  - 3 millions à taux fixe annuel sur 15 ans à 0,30%
  - 3 millions à taux fixe annuel sur 15 ans à 0,55%

## **V. Perspectives 2020**

### **A. Sur les marchés financiers**

La fin d'année 2019 aura été marquée par un retournement de la politique monétaire menée par la FED (3 baisses successives des taux directeurs après un cycle de normalisation entamé dès 2016) et la reprise par la BCE de ses achats de dette réalisés dans le cadre du programme d'assouplissement quantitatif (Quantitative Easing – programme stoppé fin 2018) couplée à une baisse du taux de dépôt.

Grâce à ces politiques monétaires, la FED et la BCE espèrent soutenir indirectement l'économie sur le court terme. Mais les effets les plus visibles de cette politique monétaire sont constatés sur les taux d'intérêt (en territoire négatif pour les taux courts, et nul voir légèrement positif pour les taux longs).

Selon les estimations des analystes financiers, la tendance observée sur les taux d'intérêt devrait se poursuivre en 2020 mais il reste très difficile d'anticiper correctement l'évolution des marchés financiers tant il existe de très nombreuses incertitudes politiques et économiques :

- Le risque d'un éclatement de la bulle financière reste entier (les marchés actions ont connu une très forte progression en 2019, les actifs sont surévalués) ;
- La morosité de l'économie mondiale sur fond de guerre commerciale ;
- Une croissance atone de la zone euro en 2019 et des perspectives 2020 guères mieux ;
- Des crises aux issues incertaines : Brexit, Iran, ... ;

- Les élections présidentielles américaines fin 2020.

Toutes ces incertitudes incitent donc à la prudence.

## **B. Contrats de prêts signés en 2019 avec mobilisation en 2020**

Afin de profiter du contexte de taux très favorable, et au regard des investissements engagés et reportés sur la gestion 2020, il a été réservé fin 2019 une enveloppe de 9,5 millions d'€ d'emprunts à mobiliser en 2020 pour financer les investissements :

- 5M€ auprès du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank avec un prêt à taux fixe à phase de 0,40% sur 5 ans, puis EURIBOR 3 mois +0,41% sur 10 ans (amortissement linéaire)
- 4,5M€ auprès de la Banque Populaire Occitane à taux fixe annuel sur 15 ans à 0,55% (amortissement progressif)

Au-delà de ces 2 prêts pour un montant global de 9,5 millions d'€, la stratégie de gestion de la dette sera, en 2020, guidée selon les mêmes principes que les années antérieures : mises en concurrence pour toutes les opérations de dette, diversification de l'encours avec une répartition entre taux fixe et taux variable, recherche de souplesse dans les contrats.

\*\*\*

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

## ANNEXE N°3

### **OBJET : Rapport sur la situation du personnel départemental**

En application des articles L3312-1 et D-3312-2 du code général des collectivités locales, je porte à votre connaissance les éléments d'informations concernant la situation du personnel départemental.

#### **1-Structure des effectifs**

##### ***1.1 Evolution des effectifs et stratégie – Ressources Humaines***

Au 31 décembre 2019, après le vote de la décision modification n°2, l'effectif budgétaire est établi à 1671 postes permanents en intégrant les Assistants Familiaux (220 postes) et les personnels d'entretien des locaux (26 postes).

Par rapport à la situation au 31 décembre 2018, on constate les évolutions suivantes :

**a)** Des suppressions d'emplois conformément aux plans votés par l'Assemblée départementale.

Lors du vote du budget primitif 2019, 9 postes budgétisés ont été supprimés :

- 4 postes sur le Pôle Patrimoine Départemental, Routes et Grands Travaux ;
- 1 poste au Pôle des Solidarités départementales ;
- 1 poste au Pôle Environnement, Culture, Vie Associative, Jeunesse et Sport ;
- 1 poste au Pôle Administration générale et Ressources des Services
- et 2 postes concernant les Personnels mis à disposition).

Par rapport au plan de réduction des effectifs voté en 2013, il reste un emploi à supprimer et potentiellement 25 postes à supprimer au titre du plan voté en 2017.

**b)** Des créations d'emplois liées principalement à la mise en œuvre des mesures d'organisation des Services de la Collectivité en lien avec le Projet d'Administration de Demain :

- 2 postes à la Direction générale
- 8 postes au Pôle Administration générale et Ressources des Services (2 à la Direction des Ressources Humaines et 6 à la Direction des Systèmes d'Informations)
- 1 poste au Pôle des Solidarités départementales dans le secteur de la Protection de l'Enfance
- 1 poste d'Agent d'exploitation au Pôle, Routes et Grands Travaux

En DM1 2019 deux postes supplémentaires d'Adjoint administratif (Catégorie C) ont été créés au Pôle des Solidarités départementales, Direction Enfance et Famille pour faire face à l'évolution de la charge de travail générée par la prise en charge et le suivi administratif des mineurs étrangers non accompagnés.

Au total en 2019, l'effectif des emplois permanents a progressé de 5 postes.

Parallèlement, les effectifs de Personnels temporaires affectés aux renforcements temporaires progressent sensiblement sur le secteur social (passage de 9 à 13 emplois de Travailleurs Sociaux remplaçants et 6 à 8 Agents administratifs).

Toutefois, le point le plus sensible et le plus inquiétant concerne la progression des dépenses permettant d'assurer les remplacements de Personnels absents dans les collèges. On constate toujours un très fort absentéisme parmi ces Personnels, malgré les efforts d'organisation du travail et du suivi d'activité développés notamment par la Direction du Patrimoine départemental et des Collèges. Cette situation est liée à plusieurs facteurs (vieillesse de la population des Agents concernés, pénibilité de certaines activités, faible reconnaissance professionnelle gestion antérieure déficiente avant le transfert...). Une réflexion s'impose pour rechercher des solutions en tenant compte de l'obligation d'assurer les prestations de restauration et d'entretien des locaux, du contexte de contrainte budgétaire mais aussi et surtout des conséquences sociales pour les Personnels concernés (employabilité faible entraînant pour certains des impossibilités de reclassement et un risque de licenciement pour inaptitude physique avec les conséquences humaines et financières).

## **1.2**      Structure des Emplois

L'effectif de la Collectivité est de 1671 emplois budgétaires

- Poste permanent d'agent relevant de la fonction publique territoriale : 1413, dont 29 agents mis à disposition, 16 à temps complet et 13 à temps partiel
- Poste permanent d'agent relevant de la fonction publique hospitalière : 38
- Assistants Familiaux : 220

**REPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIERE / CATEGORIE**  
(à partir des effectifs payés en décembre 2019, hors assistants familiaux)

FILIERE	CAT A		CAT B		CAT C		TOTAL	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
Administrative	36	59	3	88	8	185	47	332
<b>TOTAL</b>	95		91		193		379	
Technique	29	8	90	12	400	133	519	153
<b>TOTAL</b>	37		102		533		672	
Sociale	18	229	1	7	1	9	20	245
<b>TOTAL</b>	247		8		10		265	
Médico-Sociale	3	76	0	0	1	0	4	76
<b>TOTAL</b>	79		0		1		80	
Médico-Technique	0	0	1	4	0	0	1	4
<b>TOTAL</b>	0		5		0		5	
Culturelle	0	8	2	8	4	15	6	31
<b>TOTAL</b>	8		10		19		37	
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>380</b>	<b>97</b>	<b>119</b>	<b>414</b>	<b>342</b>	<b>597</b>	<b>841</b>
	<b>466</b>		<b>216</b>		<b>756</b>		<b>1438</b>	

	homme	femme
ASSISTANTS FAMILIAUX	30	169
<b>TOTAL</b>	199	

FEMME DE MENAGE	0	22
-----------------	---	----

**Moyenne Age toute catégorie confondue**

47,44 (48,59 en 2018)

**Moyenne Age en baisse en lien avec le renouvellement des effectifs et les départs à la retraite d'Agents âgés.**

***1.3 Les emplois permanents occupés par des Agents contractuels***

- Collaborateurs de Cabinet : 5
- Collaborateurs de groupe politique : 2
- Emplois fonctionnels : 3
- Pôle AGRS : 7
- Pôle ADT : 5
- Pôle ECVAJS : 5
- PRGT : 2
- Pôle des Solidarités Départementales : 35
- Hors Pôle : 3

Au total 4,01% des emplois permanents sont occupés par des agents contractuels. Ce taux d'emploi de personnel non titulaire est très faible. Ces recrutements concernent souvent des personnels à forte expertise (médecin, informaticien, juriste, analyste financier). Il faut noter un effectif important de Travailleurs Sociaux non titulaires sur un emploi permanent, dans l'attente d'une réussite à un concours. Cette situation peut devenir délicate à gérer dans le temps si les personnels concernés ne réussissent pas le concours permettant de les titulariser. Ce phénomène n'est pas spécifique à notre Collectivité.

Parallèlement, la Collectivité recrute à titre temporaire des Agents contractuels pour assurer les remplacements principalement sur le secteur social et sur les collègues ponctuellement dans les autres services (Musées...).

Depuis 2018, il a été décidé d'externaliser progressivement l'ensemble des remplacements temporaires des agents départementaux de collège en faisant appel aux associations de travail intermédiaires.

En ce qui concerne la structure d'emploi, il convient de faire les observations suivantes :

- ↳ l'effectif de la catégorie A a progressé en 2019 avec le reclassement des Travailleurs Sociaux en catégorie A, ce qui a généré des coûts budgétaires très conséquents (rémunération indiciaire et régime indemnitaire à fonctions identiques avec les autres Personnels de la filière médico-sociales déjà intégrés en catégorie A). La Collectivité a fait un effort important pour cette catégorie de personnel.
- ↳ l'effectif de la catégorie B a diminué du fait de l'intégration en catégorie A des Travailleurs Sociaux mais reste à terme élevé compte tenu du nombre important d'Agents de catégorie C exerçant des fonctions de catégorie B.

L'évolution de la structure des emplois et des métiers confirme des exigences en termes de profil d'emploi, de compétences et de qualification. Ces évolutions sont prises en compte par la Collectivité dans la stratégie de gestion des Ressources Humaines en termes de carrières, de rémunération et de recrutement, ce qui permet de rester compétitif et attractif, notamment pour certains emplois pénuriques et dans un contexte de difficultés de recrutement et d'exigences accrues des candidats. A contrario, cela contribue à renchérir le coût de l'emploi public.

## **2-Evolution des dépenses de personnel**

- Le budget 2019 a été entièrement exécuté.

En volume le niveau des dépenses réalisé est élevé. Cette situation est liée aux recrutements effectués dans le secteur social (accompagnant des MNA – **Mineurs Non Accompagnés**), à la reprise des recrutements concernant les Agents des Services Techniques, Routiers et à la couverture quasi permanente et immédiate des postes vacants.

L'objectif de maîtrise des effectifs voté en 2013 et 2017 est maintenu, mais il est et sera de plus en plus difficile à tenir, compte tenu :  
 - du contexte social difficile (parfois violent) qui pèse notamment, mais pas uniquement, sur les activités des Services Sociaux de la Collectivité,

- de la nécessité de maintenir un bon niveau de services et de prestations sur les Routes et les Collèges,
- de la mise en œuvre des politiques publiques décidées par l'Assemblée départementale en terme d'attractivité du territoire
- et des contraintes réglementaires qui imposent des charges de travail supplémentaires, notamment en ce qui concerne les activités supports (DSN, Prélèvement à la source, Protection des données...).

A cela, il convient aussi d'ajouter et de souligner le désengagement constant et croissant de beaucoup d'organismes et de Services publics de l'Etat (CAF – MSA – CARSAT – DGFIP) ce qui aboutit à un transfert insidieux de charges de travail vers nos Services sans aucune compensation financière.

Cette situation n'est pas nouvelle mais elle s'accroît et aboutit au constat que dans le milieu rural, les Services du département deviennent les seuls services d'accueil et d'accompagnement, notamment pour les populations les plus fragiles et doivent assurer des prestations qui ne relèvent pas normalement du champ des compétences de la Collectivité (dossiers retraites, déclaration d'impôts, demandes administratives diverses, accès aux Services en ligne...).

Dans ce contexte, la maîtrise de la masse salariale et le maintien des effectifs restent des objectifs permanents, mais de plus en plus difficile à tenir, malgré la mobilisation très forte des Services pour optimiser les processus de travail, externaliser certaines prestations (pour offrir des marges de manœuvre sur le long terme).

A cela, s'ajoute l'impact budgétaire du PPCR (accord national signé en 2015 – Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) qui s'impose à la Collectivité et génère des coûts budgétaires conséquents et contribue à renchérir le coût de l'emploi public.

A moyen terme, il est aussi prévisible que la réforme des retraites aura un impact budgétaire en terme de charges sociales si une partie croissante des primes sont intégrées dans le calcul de la retraite.

Dans ce contexte, le Conseil départemental doit conserver et développer une politique de gestion des Ressources Humaines suffisamment attractive pour valoriser, conserver et attirer les compétences et donc les ressources humaines nécessaires dans un format d'organisation des Services optimisés avec des processus de travail et de gestion modernisés en adéquation avec les missions, les atouts des personnels et les exigences de plus en plus fortes des usagers.

S'agissant de l'attractivité de notre Collectivité, des efforts très importants réalisés, depuis 2013, (Régime Indemnitaire, Politique de gestion des carrières, Prestations et Action Sociale, Protection Sociale Complémentaire) pour répondre à cette exigence. Ceci est d'autant plus important dans un contexte de fort renouvellement des Personnels, notamment au niveau de l'encadrement et de compétitions dans les recrutements et les exigences des candidats.

En conclusion, un équilibre doit être recherché entre la maîtrise des dépenses, la nécessité d'assurer les missions de Services Publics qui s'imposent, notamment en terme de responsabilité dans le secteur Social et la conduite des politiques décidée par l'Assemblée départementale.

En Décembre 2019, l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire a concerné 326 postes pour un montant de 291 205,19 €. L'attribution de la NBI concerne principalement des fonctions d'encadrement et d'accueil (dans les services sociaux).

### **3-Avantages en nature**

Les avantages en nature sont attribués au sein de la Collectivité conformément aux dispositions législatives et réglementaires et en application du statut de l'agent concerné.

A ce titre, l'attribution d'un véhicule de fonction est autorisée aux seuls personnels détachés ou recrutés sur des emplois fonctionnels et un collaborateur de cabinet. Cet avantage statutaire est fiscalisé et assujéti à cotisations sociales.

S'agissant des logements de fonction par nécessité de service, deux agents occupant un emploi fonctionnel en bénéficient ainsi que 12 agents des collègues et 2 agents exerçant les fonctions de concierge ou de surveillance des locaux.

### **4-Le régime indemnitaire et heures supplémentaires**

#### **4.1 Régime indemnitaire**

Le régime indemnitaire en vigueur s'inscrit dans la politique de gestion des Ressources Humaines adoptée par la Collectivité. Il a été modifié en novembre 2014 dans le cadre des engagements pris en contrepartie du plan de réduction des effectifs et pour préserver l'attractivité de la Collectivité et s'assurer du niveau de compétences nécessaire à l'exécution des missions assignées aux services.

Depuis 2003, la structure du régime indemnitaire est établie avec :

- deux parts pour l'ensemble des grades et des niveaux de fonction identifiés dans la collectivité

- et une possibilité de modulation individuelle, sur la base des critères intégrant notamment l'appréciation individuelle des compétences techniques requises et développées et les capacités d'encadrement des agents concernés.

Le régime indemnitaire prend en compte l'absentéisme. Ce point doit faire l'objet d'une évaluation en tenant compte de la mise en place, en 2019, du contrat de participation en Prévoyance et de son impact réel en matière de prévention de l'absentéisme.

En effet, le dispositif actuel n'a pas un impact significatif sur le petit absentéisme qui est le plus pénalisant pour le fonctionnement des Services au quotidien. Par contre, il impacte fortement l'absentéisme de moyenne durée (au-delà de 7 jours et jusqu'à 3 mois) avec des conséquences sociales. Une concertation reste à conduire sur ce sujet en 2020. L'absentéisme au sein de la Collectivité reste contenu dans la moyenne observée au niveau national pour des collectivités de taille identique, mais il progresse de manière continue.

Cette situation doit être prise en compte par un renforcement des politiques de préventions du risque santé en milieu professionnel, une amélioration des conditions de travail sur les métiers les plus pénibles, un renforcement des actions d'accompagnement des agents, mesures prévues dans le cadre du PAD.

Cette évolution, notamment, la hausse des congés de longue maladie, est aussi liée au vieillissement de la population de nos agents avec des conséquences sur l'employabilité des personnels et le fonctionnement des Services.

En juillet 2016, le régime indemnitaire a fait l'objet d'une délibération de transposition permettant d'intégrer le nouveau cadre réglementaire de référence fixé par l'Etat (RIFSEEP – **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**uggestions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

Ce dispositif est progressivement étendu à l'ensemble des grades et niveau de fonctions, au fur et à mesure de la sortie des textes, fixant les montants plafonds pour les grades de référence de l'Etat, sans modifier le barème établi en 2014, en ce qui concerne les montants de référence. Nous sommes dans l'attente du cadre de références applicables notamment pour les personnels de la filière technique.

Cette transposition a été facilitée par le fait que le régime indemnitaire mis en place en 2003, préfigurait la structure qui s'impose aujourd'hui. Lors de son dernier contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a effectivement constaté la spécificité et la régularité de notre dispositif qui avait anticipé les évolutions RIFSEEP.

Le régime indemnitaire versé aux agents de la collectivité représente un coût de 10 030 337,98 euros soit 12,48 % de la masse salariale.

#### ***4.2 Heures supplémentaires payées en 2019***

19007,62 heures supplémentaires payées en 2019 (soit l'équivalent de 11,82 Equivalent Temps Plein) pour un montant total de 417 323,84euros.

82% des heures supplémentaires payées concernent le Pôle Patrimoine Route et Grands Travaux pour l'activité de viabilité routière (ce nombre est largement lié aux conditions climatiques et peut donc varier fortement chaque année). Sur les 18% restants, la moitié concerne les services du Cabinet et de la Communication.

### **5-Temps de travail**

La collectivité respecte strictement les dispositions législatives et réglementaires. Ce point a été relevé par la Chambre Régionale des Comptes car peu de collectivités respectent cette obligation. Le temps de travail des agents est fixé sur la base annuelle de 1607 heures (39 heures et 50 minutes hebdomadaires).

Le Département veille aussi au respect de cette référence pour les agents affectés dans les collèges. Des contrôles ont été effectués en ce sens en 2017. Une circulaire

rappelant cette obligation et les conditions d'application a été produite récemment à l'attention des principaux des collègues.

Le règlement intérieur sur le temps de travail pose un cadre offrant une amplitude de travail qui permet de garantir une large plage d'ouverture des services au public et de favoriser le temps de travail effectif, réel et collectif.

Ce dispositif applicable à tous les services de la collectivité garantit une unité de gestion de l'ensemble des personnels pour éviter que cela ne soit un frein à la mobilité interne. Il permet aussi une grande souplesse de gestion pour les services en fonction des activités et des fluctuations de la charge de travail et répond donc à l'ensemble des besoins de nos organisations identifiées dans les services. Il prévoit aussi la prise en compte des spécificités de certaines activités (Musées, Agents d'Intervention Educative, Personnel des services techniques routiers, Personnels du Service Communication).

Depuis 2016, après examen des obligations en ce qui concerne la continuité de service, des temps de compensation liés à la réduction du temps de travail sont optimisés et bloqués sur les périodes de ponts, entraînant ponctuellement des fermetures de services. Cette évolution apporte plus d'efficacité dans l'utilisation des temps de travail sans préjudicier l'offre de service, d'autant qu'un dispositif d'astreinte existe en ce qui concerne les activités pouvant nécessiter des interventions d'urgence (domaine routier - Protection du patrimoine - Intervention sociale dans le cadre de la protection de l'enfance en danger). Ce dispositif d'astreinte est renforcé à compter de 2018 avec une astreinte d'intervention sur le Secteur Social dans le domaine de la Protection de l'Enfance et sur le Service Communication pour assurer une veille d'information et sur les réseaux sociaux.

Dans le cadre du PAD, des évolutions possibles ont été identifiées et pourront faire l'objet de négociations et d'expérimentation. Le Règlement Intérieur sur le temps de travail date de 2001, il a été modifié en 2007 pour prendre en compte l'intégration des Personnels des Services Techniques. Il devra être réécrit pour être plus accessible à tous les Agents.

## **6-Information sur la politique RH de la collectivité**

### ***6.1 Amélioration des conditions de travail***

Des actions importantes sont conduites en ce domaine depuis plusieurs années et ont été confortées en 2019 :

- Accompagnement social et médical des agents en difficulté de santé dans un cadre pluridisciplinaire en vue de faciliter le retour et le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des agents en arrêt de travail.
- Identification d'« emplois passerelle » permettant d'envisager des essais de reclassement.
- Poursuite et suivi des mesures actées dans le domaine de la protection des risques psychosociaux avec cotation dans le document unique.
- Plan annuel de prévention établi en tenant des risques identifiés.
- Suivi approfondi et analyse de l'absentéisme et l'accidentologie au travail et mise en œuvre d'actions correctrices

- Travail de fond sur les projets d'aménagement des locaux avec les membres du CHSCT et le concours de la direction du patrimoine départemental (Procédure de concertation et d'information validée en CHSCT) incluant des visites de locaux et des réunions de travail.

En 2019 et 2020, dans le cadre du PAD, la D.R.H. a mis en place des nouveaux dispositifs pour accompagner l'ensemble des Personnels :

- accompagnement professionnel personnalisé ou collectif
- appui managérial
- co-développement
- conseil en organisation
- animation de la communauté des managers
- accompagnement et conseil en évolution professionnelle et mobilité
- développement d'un réseau qualité de vie au travail

Trois professionnels en charge de ces missions ont été formés, certifiés et ont débuté les actions auprès des Agents de la Collectivité.

Le conseil individualisé des agents sur leur situation statutaire est amplifié et développé. Le dispositif fonctionne depuis plusieurs années avec pour chaque agent l'identification de gestionnaire RH référent.

Les nombreux départs à la retraite ont conduit à mettre en place un dispositif personnalisé de suivi et de conseil pour tous les agents concernés.

En 2020, la DRH réfléchit à mettre en place des permanences décentralisées pour faciliter l'accès aux informations RH pour tous les Agents.

### ***6.2 Maintenance des actions de protection des agents***

(face à une forte augmentation continue des agressions de nos agents)

Face à cette forte et croissante dégradation du tissu social qui induit des violences physiques ou verbales vis à vis de nos Agents, notamment sur le Secteur Social mais aussi sur d'autres secteurs tels que les Routes, le Département a :

- Développé des actions d'accompagnement des agents agressés, par la DRH et le service des affaires juridiques (Conseil juridique, protection fonctionnelle, accompagnement, action de recadrage des usagers par l'encadrement, saisine du procureur de la République).
- maintenu des actions collectives ou individuelles de soutien psychologique sur demande des agents concernés (notamment de lien avec les agressions).
- assuré un suivi approfondi de tous les incidents internes pour identifier les mesures de correction et le cas échéant la mise en œuvre d'action de régulation interne individuelle ou collective avec parfois des procédures disciplinaires.
- pris des mesures de protection et contrôle d'accès des locaux.
- mis en place un protocole d'alerte des Services de la justice pour le cas échéant accélérer les procédures et mobiliser l'intervention des forces de l'ordre.

### ***6.3 Formation du personnel***

Le plan de formation du personnel a été réalisé avec un partenariat renforcé avec le CNFPT, ce qui a permis une prise en charge plus importante d'actions de formation par cet organisme et donc d'augmenter l'offre de formation.

La réflexion sur les évolutions en termes de politique de formation a été lancée avec le souci de répondre au mieux aux demandes identifiées par les services (Accords-cadres...). Un travail de réflexion et de concertation est conduit par la DRH avec les services pour identifier les besoins de formation et rechercher les solutions répondant au mieux aux besoins. En 2019 les agents du Département ont participé à 7 124 journées de formation dont 73 % d'action de formation suivie par les femmes.

L'arrivée au sein de la Direction d'un conseiller en évolution professionnelle va permettre de prendre en compte et accompagner des projets individuels d'évolution professionnelle dans le cadre du Compte Personnel de Formation.

#### ***6.4 Action Sociale***

Le département adhère au CNAS pour l'ensemble de ses agents. Cette mesure mise en place début 2017 permet de développer l'offre d'action sociale pour tous les agents avec un budget maîtrisé.

#### ***6.5 Mise en place d'un contrat de participation pour la Prévoyance des Agents***

Un contrat de participation sur la protection Prévoyance a été mise en place à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec le Groupe VYV.

A ce jour, 1245 Agents ont adhéré au dispositif pour un coût de 490 275 € en 2019.

Le montant de participation fixé à 35 euros permet de couvrir la totalité de la cotisation concernant ce risque pour les agents ayant les revenus les moins élevés.

Le coût financier est conforme aux perspectives faites lors du vote du budget. A terme, il est fortement probable que l'ensemble des Agents intègreront ce dispositif très protecteur.

\*\*\*

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

---

## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 31 janvier 2020

---

### COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

#### **OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2020**

Le Débat d'orientations budgétaires, prévu par l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, est une étape incontournable de la préparation budgétaire, il doit permettre d'informer l'Assemblée départementale sur la situation financière du département, les évolutions de recettes et de dépenses de l'exercice à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Le budget 2020, que nous serons amenés à examiner dans quelques semaines sera le dernier budget de la mandature actuelle. C'est l'occasion, pour nous, dans le cadre de ce rapport d'orientations budgétaires, d'établir un 1<sup>er</sup> bilan budgétaire de cette période et de dresser un état de la situation financière du Département (I).

Après avoir examiné le contexte d'élaboration du budget primitif 2020 (II), nous examinerons les perspectives d'évolution des recettes pour 2020 (III) pour définir les axes forts qui présideront l'élaboration du budget primitif pour 2020 (IV) dont nous débattons le 28 février prochain.

## I. La situation financière du Département de l'Aveyron

L'examen des finances du Département montre une situation saine avec un niveau d'investissement très élevé et largement supérieur à la moyenne des départements de la strate, une capacité d'autofinancement très satisfaisante et une dette maîtrisée.

Cette bonne situation est en grande partie due à la bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

### A . Bilan de la mandature

Au cours des cinq 1ères années de la mandature (2015-2019),

- **Les dépenses d'investissement** ont été réalisés à hauteur de 323 millions d'€, dépassant largement l'objectif de 270 millions prévu sur 5 ans.
- **les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées**, avec une évolution moyenne annuelle de 2015 à 2019 de 0,8%, inférieure à l'inflation (0,9%).
- **La dette a été maîtrisée**, avec un ratio de solvabilité qui, fin 2019, reste inférieur à 4 ans.

**Ces bons résultats sont principalement dus :**

- 1- à la maîtrise des dépenses d'aide sociale qui ont été stabilisées autour de 146,5 millions sur toute la période 2015-2018.

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
146 937 699,74	145 499 268,59	146 906 064,96	146 713 998,00
-0,7%	-1,0%	1,0%	-0,1%

- 2- à l'évolution des DMTO

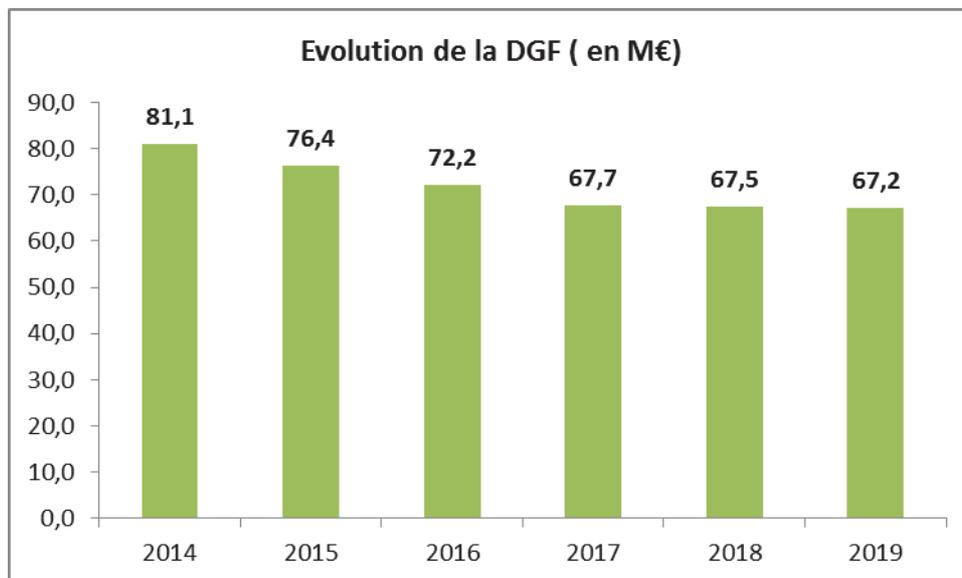
CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
21 482 862,00	22 218 269,00	24 952 747,00	26 617 624,00
25,9%	3,4%	12,3%	6,7%

Le produit des DMTO a fortement progressé et atteint des niveaux inespérés de 26,6 millions en 2018, alors qu'ils étaient prévus pour 18,5 millions par an. Pour mémoire, le produit des DMTO était de 17 millions en 2014 après majoration du taux (de 3,8% à 4,5%). L'effet cumulé de l'augmentation du produit des DMTO constitue **une recette supplémentaire de 18,2 millions sur 3 ans.**

**Au cours des dernières années, les finances départementales ont par ailleurs été impactées par :**

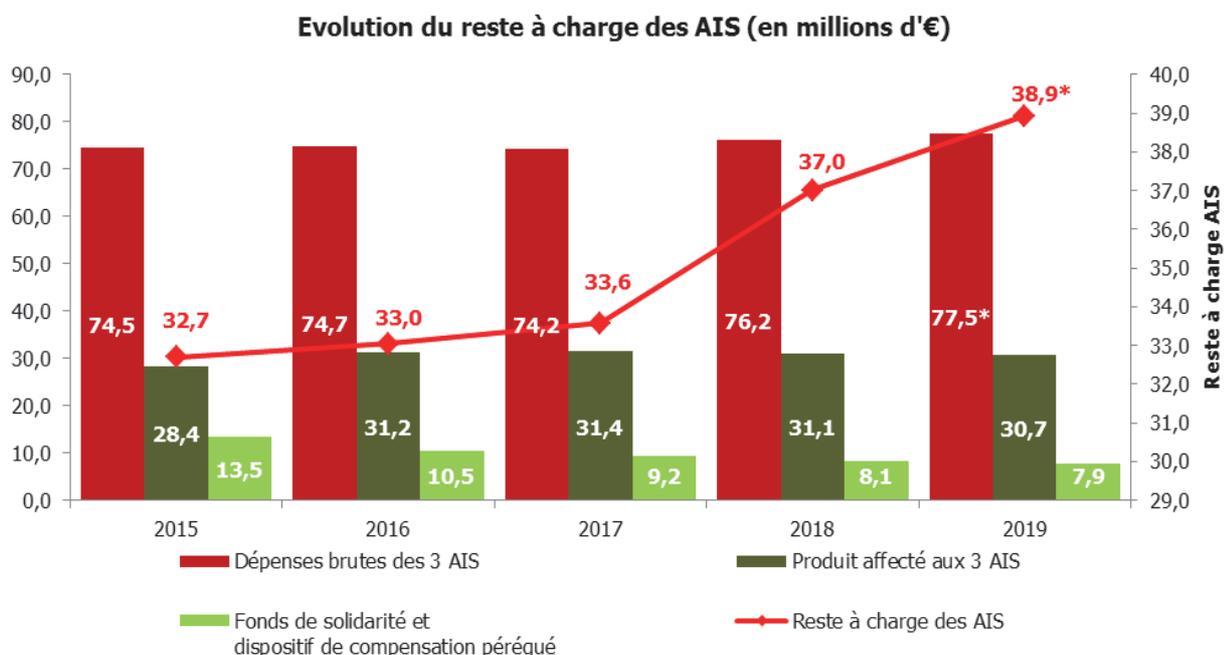
- **La diminution de la DGF de 14 millions d'€**

La réduction de la DGF amorcée en 2015 au titre de l'effort national de redressement des finances publiques et poursuivie jusqu'en 2017, s'est traduite, pour le Département, par une perte de recette cumulée de 33,2 millions d'€ sur les 4 années 2015-2018. Depuis 2018, la DGF est stabilisée autour de 67 millions d'€, ce qui représente une perte annuelle de recette de 14 millions d'€.



### ➤ L'augmentation du reste à charge des allocations individuelles de solidarité

Au cours de la période 2015-2019, le reste à charge des Allocations individuelles de solidarité (AIS) a augmenté de 6,2 millions d'€. Cette évolution est due pour moitié à l'augmentation des dépenses AIS et pour moitié à la baisse des recettes affectées au financement des AIS.



\*estimation à fin décembre

**L'attribution en 2019 d'un nouveau fonds de solidarité** au titre de la ruralité: le Fonds de soutien interdépartemental attribué pour la 1ère fois en 2019, a constitué pour le Département une recette nette supplémentaire de 4 320 781€

Fonds de soutien interdépartemental	
2019	
Attribution du FSID au Département	4 856 495,00
Contribution du Département au FSID	535 714,00
<b>Montant net du FSID attribué au Département</b>	<b>4 320 781,00</b>

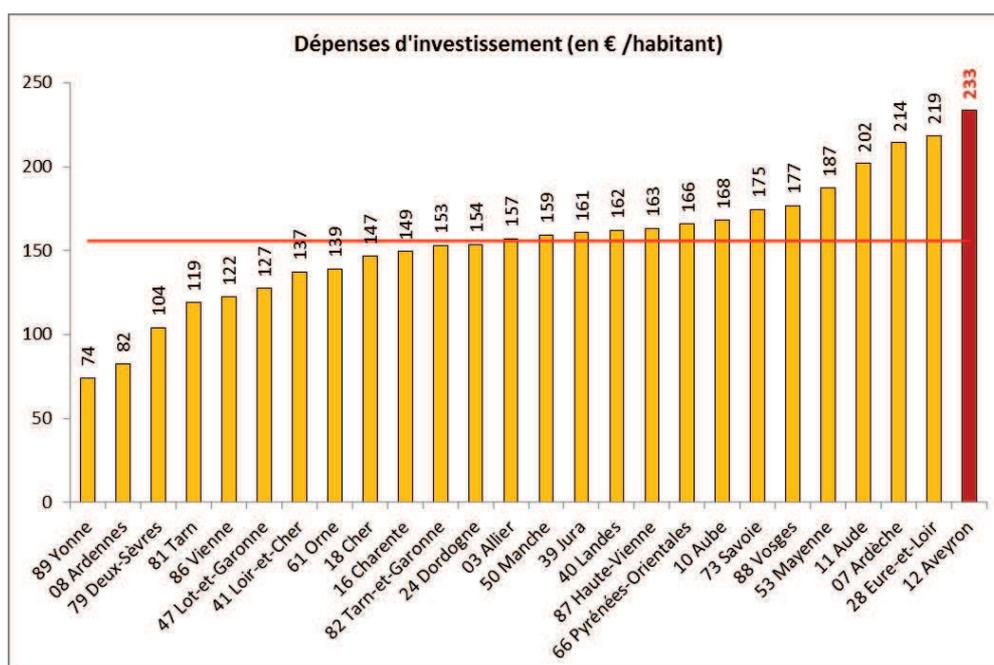
## B. La situation financière du département de l'Aveyron comparée aux autres départements

Pour rester sur des données comparables, il n'est pris en compte que les départements relevant de la strate démographique de 250 000 à 499 999 habitants, parmi lesquels l'Aveyron figure avec 279 000 habitants. Cette strate comprend 26 départements dont la majeure partie est rurale.

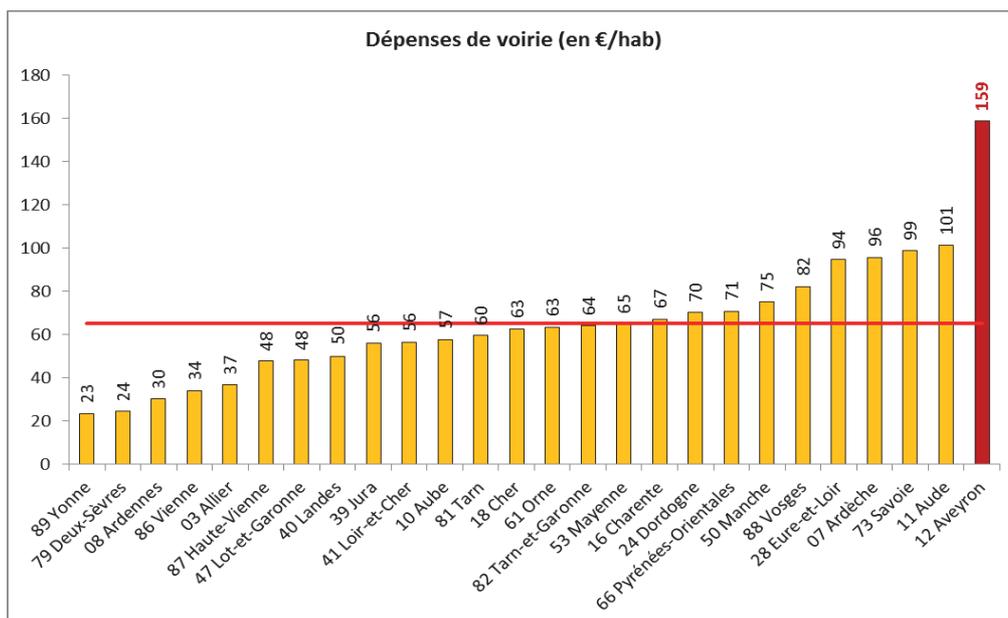
Afin de pouvoir comparer équitablement le département de l'Aveyron aux autres départements de la strate, chaque indicateur est ramené en euros par habitant.

### ➤ Les dépenses d'investissement

S'il y a un indicateur qui démarque le plus le département de l'Aveyron, c'est celui du niveau des dépenses d'investissement. En effet, grâce à une politique d'investissement très volontariste (voiries, bâtiments, collèges, subventions d'équipement, ...), le département de l'Aveyron est le département qui investit le plus par habitant, soit 233 €/hab en 2018, contre 156€/hab en moyenne pour les départements de la strate.



Sur ces 233 €/hab, près de 70% sont consacrés à la politique d'aménagement routier, essentiel dans un département rural comme l'Aveyron et nécessaire pour son développement et son attractivité. Les dépenses d'équipement de la voirie s'élèvent à 159€/hab en Aveyron contre 65€/hab pour la moyenne de la strate.

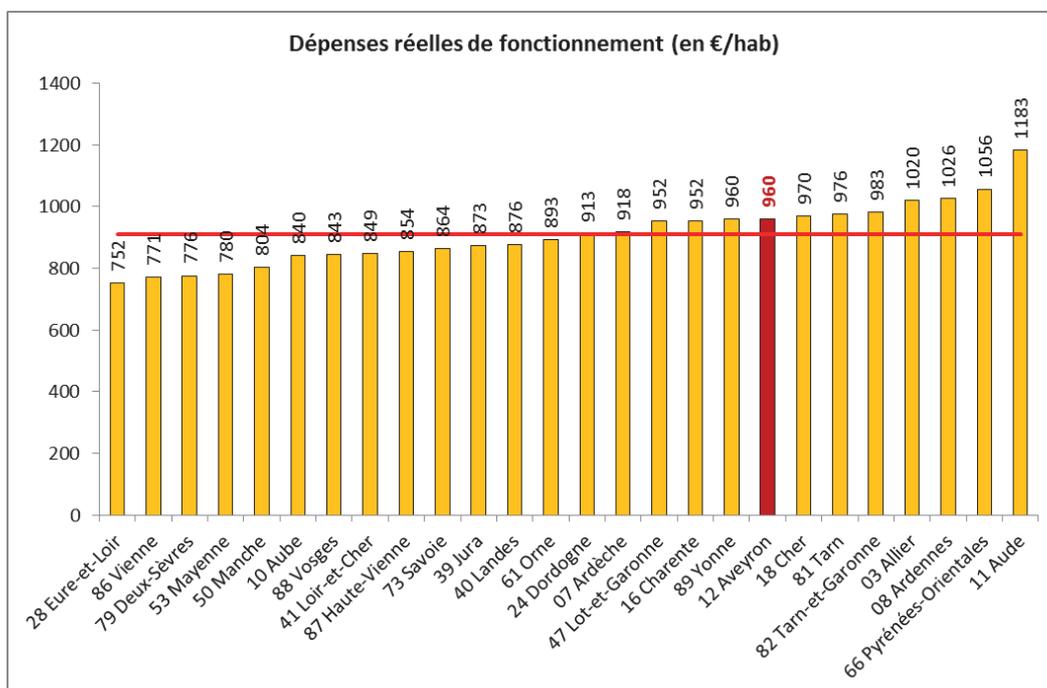


A noter également que l'Aveyron est le 3<sup>ème</sup> département de la strate en terme de longueur de voirie (5 908 km en 2017 dont 5 483 km situés en zone de montagne). Cette forte proportion de voirie en zone de montagne a des répercussions importantes sur les charges d'entretien (section de fonctionnement) de notre voirie. En effet, les hivers plus ou moins rigoureux engendrent des dégâts sur les chaussées, et autant de charges que n'ont pas d'autres départements de la strate (Aude, Tarn-et-Garonne, Charente, ...)

### ➤ Les dépenses de fonctionnement

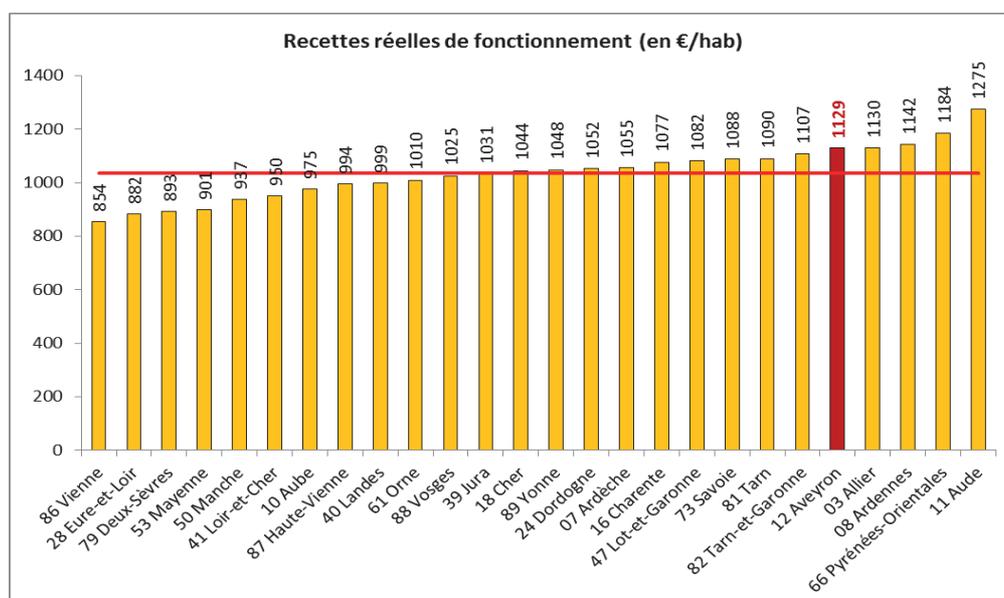
Les dépenses de fonctionnement sont légèrement supérieures à la moyenne de notre strate (960 €/hab contre 909 €/hab en moyenne, soit + 51 €/hab). Ceci s'explique par des charges structurelles plus importantes, telles que, comme indiqué ci-dessus, l'entretien de la voirie en zone de montagne, mais aussi et principalement l'aide sociale aux personnes âgées, du fait d'un nombre de personnes de plus de 75 ans très élevé en Aveyron et proportionnellement plus important que dans les autres départements de la strate : (13,8% de la population a plus de 75 ans en Aveyron comparé à 11,7% pour la moyenne de la strate).

Mais il convient, toutefois, de relativiser cet indicateur puisque les recettes de fonctionnement sont nettement supérieures à la moyenne (+ 92 €/hab). Par ailleurs, on notera une quasi-stabilité entre 2018 et 2017 des dépenses de fonctionnement grâce à une maîtrise des dépenses (AIS notamment) et à des charges financières en nette diminution (taux d'intérêt très bas).



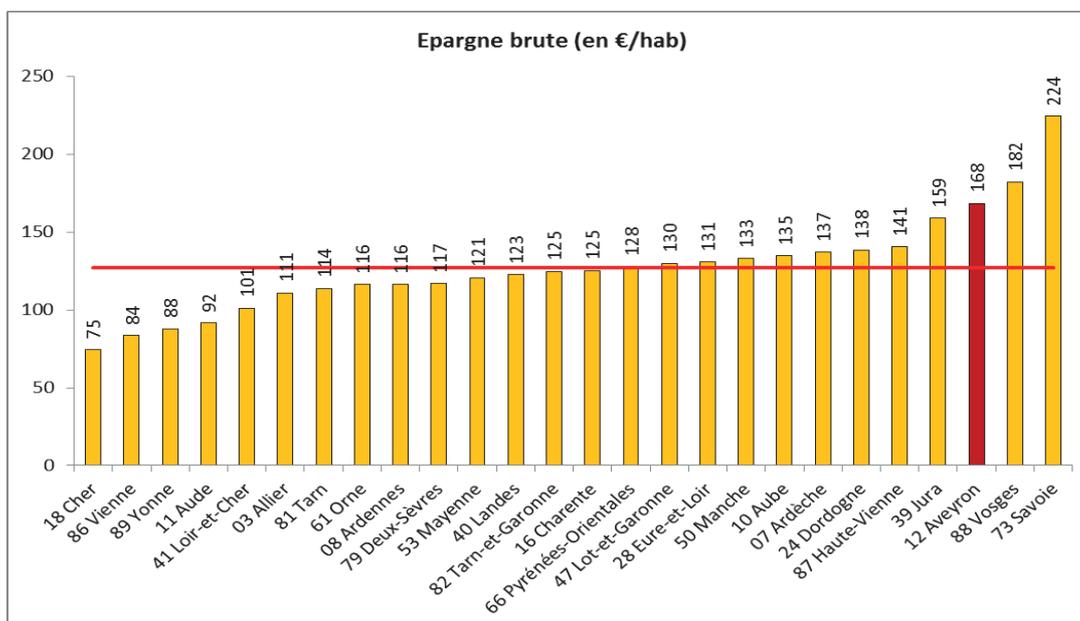
## Les recettes réelles de fonctionnement

Comme évoqué précédemment, les recettes réelles de fonctionnement du département de l'Aveyron sont supérieures à la moyenne (1 129 €/hab contre 1 037 €/hab en moyenne). Ainsi, bien qu'ayant des dépenses de fonctionnement supérieures aux autres départements, le bon niveau des recettes de fonctionnement permet de maintenir une épargne brute conséquente et nettement supérieure à celle des autres départements.



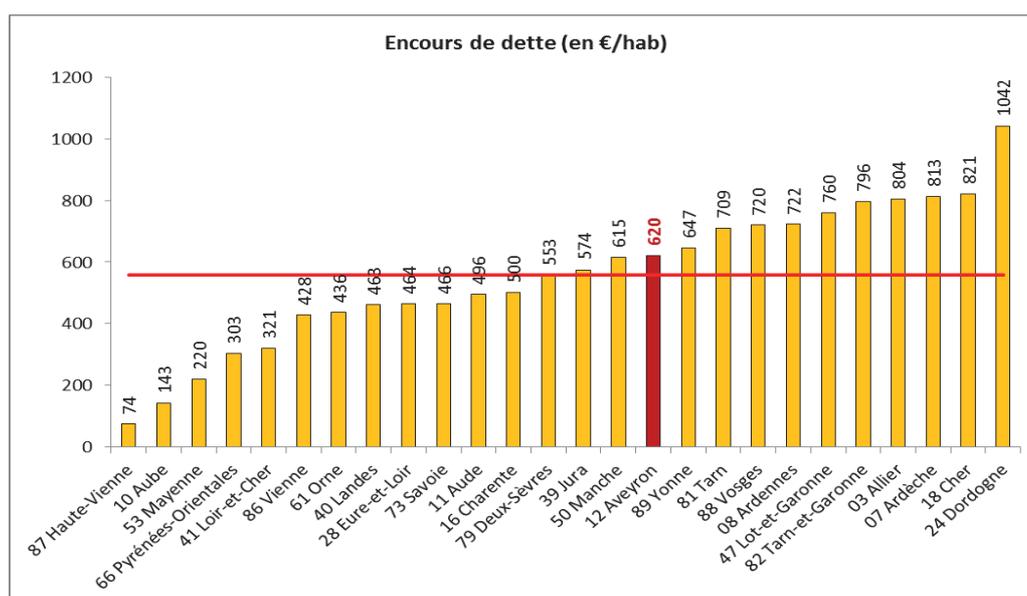
## ➤ L'épargne brute

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cette épargne finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement de la dette.



Avec une épargne brute de 168 €/hab, le département se situe dans le haut de la strate. Ce très bon niveau d'épargne brute a permis de financer l'intégralité du remboursement de la dette (soit 56 €/hab) et 48% des investissements réalisés en 2018.

### ➤ La dette



L'encours de dette est supérieur à la moyenne (+ 62 €/hab) ce qui s'explique par le niveau très élevés des investissements réalisés par le département (Cf. ci-dessus).

Toutefois, le niveau d'endettement du département est bien maîtrisé puisque la capacité de désendettement ou ratio de solvabilité (nombres d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute) s'élève fin 2018 à 3,7 ans contre 4,7 ans en moyenne pour la strate concernée.

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, qui a pour principal objectif la réduction du déficit public de l'Etat préconise une réduction du besoin de financement de l'ensemble des collectivités et administrations publiques de 13 milliards d'€ sur les 5 années et plafonne le ratio de solvabilité de chaque niveau de collectivité à 9 ans pour les régions, 10 ans pour les départements, et 12 ans pour le bloc communal.

Le ratio de solvabilité du département de l'Aveyron de 3,7 ans, fin 2018 est nettement inférieur au plafond fixé par la LPPF.

## II. Le contexte d'élaboration du budget primitif 2020

### A. Le contexte économique et budgétaire de la loi de finances 2020

La loi de finances 2020 est établie sur les hypothèses suivantes:

- une prévision de croissance de 1,30%, en léger recul par rapport au PIB prévisionnel 2019 estimé à 1,4%.

- une inflation limitée à 1,2%, même niveau anticipé qu'en 2019. Le recul observé par rapport à 2018 (1,8%) s'expliquerait par la moindre augmentation des produits pétroliers.

- une réduction du déficit public qui serait ramené de 3,1% du PIB en 2019 à 2,2% en 2020. Cette amélioration s'expliquerait par un ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement, notamment de celles de la Sécurité sociale et des APUL.

- une légère diminution de la dette publique. Après avoir atteint 98,8% du PIB en 2019, le ratio de la dette publique est estimé à 98,7% du PIB en 2020.

	2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB - variation annuelle en %	2,3	1,7	1,4	1,3
<b>Déficit public en % du PIB</b>	<b>- 2,8</b>	<b>-2,5</b>	<b>-3,1</b>	<b>-2,2</b>
Taux prélèvements obligatoires en % du PIB	45,2	45	44,7	44,3
Part des dépenses en % du PIB	55	54,4	53,8	53,4
<b>Dette publique en % du PIB</b>	<b>98,4</b>	<b>98,4</b>	<b>98,8</b>	<b>98,7</b>

Source : PLF 2020 – Les Echos

**La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**, désormais dépendante de l'inflation, devrait donc être beaucoup plus faible en 2020 (autour de +1,2% / +1,3%), qu'elle ne l'a été en 2019 (+2,2%).

**Les transferts financiers de l'État** (qui comprennent les prélèvements sur recettes, les dotations de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" et la part de TVA attribuée aux régions) **s'élèvent à 49 milliards d'euros**, en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Md€	LFI	PLF	Evol	
	2019	2020	Md€	Evol %
Concours de l'Etat	48,77	49,56	+0,79	+1,6%
dont <b>Concours plafonnés</b>	38,82	39,13	+0,3	+0,8%
dont FCTVA	5,65	6,00	+0,4	+6,2%
dont TVA régions	4,30	4,43	+0,1	+3,0%

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'élève à 6 milliards d'€ et augmente de 6,2%, du fait de la nette reprise de l'investissement public local ces deux dernières années. Les dotations de l'État en faveur de l'investissement, sont maintenues aux montants fixés l'an dernier (notamment plus de 1 milliard d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, (DETR)).

L'assiette des dépenses éligibles au FCTVA en fonctionnement est élargie à l'entretien des réseaux à partir du 1er janvier 2020 (article 80 de la loi de finances 2020). La nature des réseaux qui peuvent être concernés n'est toutefois pas précisée.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) qui constitue la principale composante de l'enveloppe, est quasi-stable (26,8 milliards d'euros).

Concernant les départements :

Les dotations de péréquation au sein de la DGF augmentent de 10 M€, mais aucun abondement externe ne vient renforcer la DGF pour en alimenter la péréquation, celle-ci est financée comme l'an dernier par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

Au titre des variables d'ajustement, il est prévu le gel de la DCRTP et une diminution globale de 6,7% des dotations pour transferts de compensations d'exonération relatives à fiscalité locale (TP, TH et FNB), appliquée de manière non uniforme, proportionnellement aux recettes de fonctionnement 2018.

Le Fonds départemental de la taxe professionnelle est globalement reconduit au niveau de 2019 soit 284 millions d'€.

### **La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme du financement des collectivités locales**

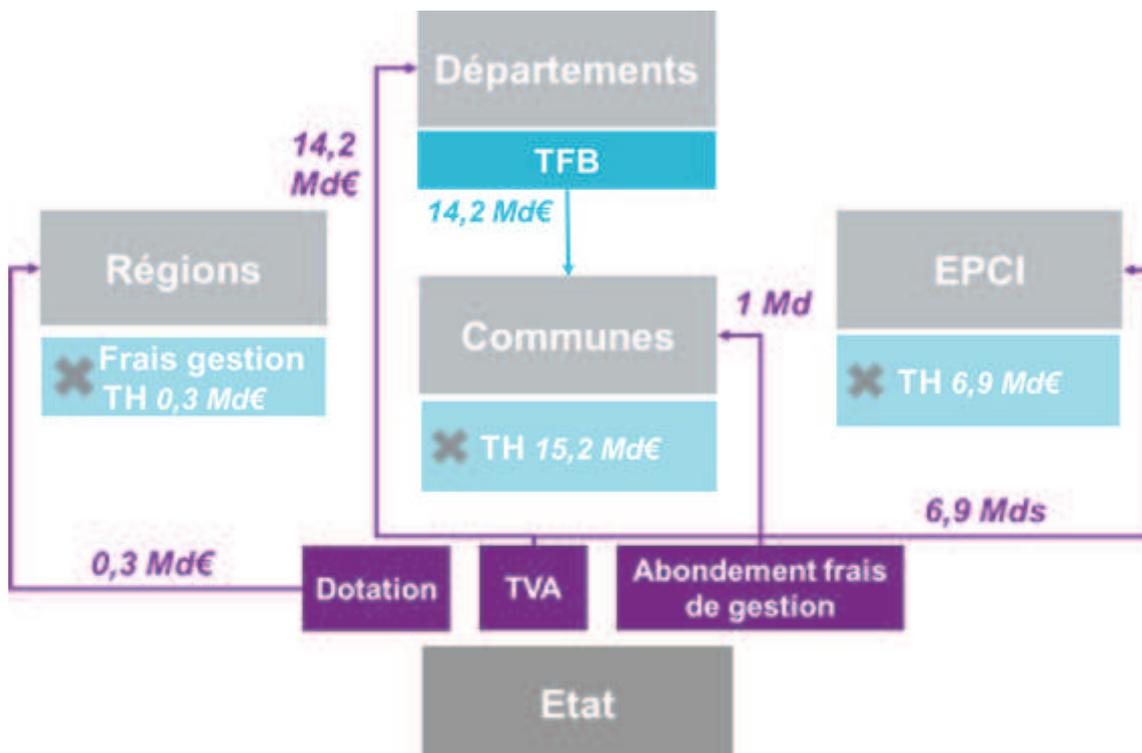
La loi de finances pour 2020 (article 16) organise le dispositif de suppression totale de la TH sur les résidences principales et de réforme du financement des collectivités territoriales.

Si la suppression de la TH ne concerne que les communes, les trois niveaux de collectivités (communes, départements et région) sont impactés par la réforme du financement.

#### **À partir de 2021, un nouveau panier de ressources est établi pour compenser la suppression de la TH :**

- Les communes perçoivent en compensation de la perte de TH la part de Taxe sur le foncier bâti (TFB) des départements. Un mécanisme de neutralisation des écarts entre communes est prévu. Ce mécanisme est complété par un abondement de l'État via un transfert de frais de gestion de la fiscalité locale ;
- Les EPCI se voient transférer une part de TVA en compensation de la perte de leur TH.
- **Les départements perdent la TFB et perçoivent de la TVA en compensation de leur part de TFB.**
- Les régions perçoivent une dotation d'État en compensation de la perte d'une fraction des frais de gestion sur la TH.

Le schéma ci-dessous synthétise les transferts prévus :



**Pour les départements, cette réforme fiscale aura pour conséquence :**

- la perte du dernier levier fiscal qui leur restait sur la TFB ce qui va se traduire par une diminution de leur autonomie financière,
- et la suppression du lien entre ressources fiscales départementales et contribuable local,

**De plus le remplacement du produit du Foncier Bâti par une fraction de TVA expose les départements au risque d'une baisse de recette en cas de retournement conjoncturel, comme ce fut le cas en 2009 où les recettes de TVA ont diminué de 5,4%.**

Le Conseil constitutionnel saisi par l'ADF pour vérifier la constitutionnalité de la réforme du financement des collectivités au regard du principe d'autonomie financière régi par l'article 72 de la constitution, a déclaré ces dispositions conformes, tout en émettant des réserves sur leur application.

Le Conseil constitutionnel recommande ainsi que :

1°- Si, en raison d'une forte baisse du produit de la TVA, les ressources départementales devenaient inférieures au seuil de 58,6% fixé par la loi organique de 2003, le législateur devra, dans le cadre d'une loi de finances rectificative, rétablir le degré d'autonomie financière des départements.

2°- Au cas où la mesure entraverait la gestion d'une collectivité, en portant atteinte au principe de libre administration des collectivités locales, des mesures correctrices devront être apportées.

## B. Le dispositif de contribution des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, du 22 janvier 2018, prévoit un dispositif de contractualisation avec les grandes collectivités territoriales pour limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an au cours des trois années de 2018 à 2020 et réduire l'endettement.

Le Département de l'Aveyron, comme de nombreuses autres collectivités a refusé de signer le contrat financier proposé par l'Etat (53% des départements ont refusé de signer), mais s'est vu notifier un arrêté fixant une trajectoire de dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser au cours de la période 2018 à 2020.

Arrêté du 4 octobre 2018			
DRF 2017	Niveau maximal des DRF 2018	Niveau maximal des DRF 2019	Niveau maximal des DRF 2020
<b>288 219 873,00</b>	<b>291 678 512,00</b>	<b>295 178 654,00</b>	<b>298 720 798,00</b>
Evolution	1,2%	1,2%	1,2%

Cette trajectoire s'entend à périmètre constant après retraitement des dépenses de transports transférées à la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de certaines dépenses exceptionnelles, telles les AIS supérieures à 2% d'évolution et les dépenses liées aux MNA supérieures à 1,2%.

En 2018, le Département a largement respecté l'objectif de plafonnement des dépenses de fonctionnement à 1,2%, avec une évolution constatée de seulement 0,5%. Pour 2019, il faut attendre la clôture des comptes pour déterminer l'évolution exacte des dépenses de fonctionnement, mais celles-là devraient rester inférieures au montant plafonné.

**Pour 2020**, la rigueur de gestion appliquée ces dernières années doit être maintenue pour rester dans les limites de la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2% par an.

## C. Le contexte économique local

La note de conjoncture INSEE d'octobre 2019 témoigne d'une amélioration de la situation économique de la région Occitanie et du département de l'Aveyron en 2019.

Indicateurs de conjoncture	Aveyron	Variation en %		Occitanie	Variation en %	
		Trimestrielle	Annuelle		Trimestrielle	Annuelle
Nombre d'emplois salariés total <i>CVS-2ème trimestre 2019</i>	90 100	0,0	0,5	2 032 800	0,4	1,6
Nombre d'emplois intérimaires <i>CVS-2ème trimestre 2019</i>	1 800	9,2	13,7	55 700	0,7	2,3
Taux de chômage(BIT) en % <i>CVS-2ème trimestre 2019</i>	6,4	-0,1	-0,3	10	-0,2	-0,6
Nombre de créations d'entreprises sur 1 an <i>Septembre 2019</i>	2 096	6,5	18,5	71 867	5,1	17,1
Nbre de défaillances d'entreprises sur 1 an <i>2ème trimestre 2019</i>	117	12,5	-0,8	4 654	-1,5	-0,9
Surface de locaux commencés sur 1 an en m <sup>2</sup> <i>Septembre 2019</i>	207 000	1,9	-8,7	2 329 000	3,8	-1,7

Légende : Tendence favorable Tendence Défavorable Vigilance

En variation annuelle, tous les indicateurs sont au vert, à l'exception du nombre de locaux commencés sur 1 an.

En Aveyron :

- le nombre d'emplois salariés est passé de 89 700 (note INSEE d'octobre 2018) à 90 100 en 2019, soit une évolution de 0,5%.
- le taux de chômage qui est un des plus faibles d'Occitanie (6,4% pour l'Aveyron comparé à 10% pour la moyenne régionale) baisse légèrement : -0,3%.
- le nombre de créations d'entreprises augmente fortement : +18,5%,
- le nombre de défaillance d'entreprises est, en léger recul - 0,8%, sur l'année, mais cet indicateur est à considérer avec réserve, du fait d'une tendance à la hausse au cours sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

### III. Perspectives d'évolution des ressources pour 2020

Au vu des dispositions prévues en loi de finances 2020 et décrites en 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport, concernant l'évolution des concours financiers de l'Etat, et des données économiques et conjoncturelles de nature à influencer sur les recettes départementales, telles que le produit des DMTO, **les recettes de fonctionnement avoisineraient en 2020 : 336,7 millions et progresseraient de l'ordre de 0,6% par rapport au BP 2019.**

- **Au titre de la fiscalité et des taxes locales :**

**Le produit de taxe foncière s'établirait à 72,4 M€,** en augmentation de 2% par rapport au produit notifié en 2019, en prenant en compte une évolution physique de 0,8% équivalente à l'évolution moyenne constatée ces dernières années et une actualisation nominale de 1,2%, comme prévue en loi de finances pour 2020. Le taux de la taxe sur le foncier bâti reste inchangé depuis 2016, à 20,69%.

**La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),** notifiée en 2019 pour 12,7 millions est estimée en progression de 2%.

**L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** de 4,835 millions en 2018 est estimée en progression de 0,9%.

**Les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent, de par leur montant, une recette stratégique pour les collectivités.** Au cours des trois dernières années, le produit des DMTO, a fortement augmenté, atteignant en 2019 un niveau record de 27 millions d'€. Toutefois, le caractère fluctuant de cette recette nous recommande la prudence avec une estimation pour 2020 de 26 millions d'€.

**La Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)** est estimée à 48,9 millions en progression de 1,6% par rapport à la recette inscrite au BP 2019.

**La Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)** est estimée à 15,7 millions en progression de 1% par rapport à la recette inscrite au BP 2019.

**Les taxes diverses : Taxe d'aménagement et Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) :** enregistrent une diminution en 2019 dont il convient de tenir compte en 2020 (-3%).

**Globalement les recettes fiscales sont estimées en progression de 2% par rapport au BP 2019, dégagant une recette supplémentaire de 3,7 million d'€.**

- **Les dotations de l'Etat**, comprenant la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation globale de décentralisation (DGD), les Compensations d'exonération de fiscalité directe, la Dotation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et le FCTVA sur les dépenses d'entretien, **sont globalement estimées à 90 millions en baisse de 0,3% par rapport au BP 2019.**

**Les dotations CNSA pour le financement des dépenses APA, PCH et MDPH**, sont reconduites pour un montant global de 19,9 millions d'€.

### **Les fonds de péréquation**

Divers fonds de péréquation ont été institués au cours des dernières années, pour corriger les disparités de charges et de ressources entre les départements.

En 2011	Le Fonds de péréquation des DMTO Le Fonds de CVAE
En 2014	Le Fonds de Solidarité des Départements : FSD Le Dispositif de Compensation Péréquée : DCP
En 2019	Le Fonds de Soutien Interdépartemental : FSID

Quatre de ces fonds sont alimentés par des prélèvements effectués sur les ressources DMTO et CVAE des Départements, au titre de la péréquation horizontale et un fonds est alimenté par un prélèvement sur les ressources de l'Etat, il s'agit du Dispositif de Compensation Péréquée.

Considérant que plus de 90% de la péréquation horizontale était assise sur les DMTO, l'ADF a proposé de globaliser les trois prélèvements déterminés sur les DMTO (fonds de péréquation des DMTO, fonds de solidarité des départements, et fonds de soutien interdépartemental). Cette proposition a été validée et actée dans la loi de finances pour 2020 (article 255).

Le nouveau « fonds globalisé » vise, d'une part, à mieux répartir le niveau de prélèvement en fonction des capacités contributives de chaque collectivités et, d'autre part, à pérenniser le montant global mis en répartition indépendamment des aléas liés à la conjoncture des DMTO, grâce à un mécanisme de mise en réserve.

Ce fonds globalisé est réparti en trois enveloppes correspondant au fonds DMTO, au FSD et au FSID en conservant leurs critères d'éligibilité et de répartition.

Selon les simulations établies par le cabinet Ressources Consultant Finances, **la mise en place du fonds globalisé de péréquation horizontale serait, globalement, neutre pour le Département**, avec un prélèvement moindre dont le bénéfice serait neutralisé par une baisse des montants attribués.

A noter, qu'en 2019, le Département a perdu le critère d'éligibilité au titre du fonds de péréquation CVAE, entraînant une perte de recette de 592 000€ , en valeur 2018, et que selon les simulations disponibles à cette date, le Département resterait inéligible à ce fonds en 2020. Pour mémoire le fonds CVAE est attribué à 48 départements, selon un classement déterminé par quatre critères (potentiel financier par habitant, revenu par habitant, taux de personnes de plus de 75 ans et taux de bénéficiaires du RSA). En 2019, l'Aveyron se situait à la 50ème position, à deux rangs de l'éligibilité.

Au titre de la péréquation verticale, le Département est bénéficiaire du Dispositif de compensation péréquée, alimenté par le transfert par l'Etat de 1% des frais de gestion du foncier bâti. Ce fonds est constitué de 2 enveloppes, une 1<sup>ère</sup> attribuée au prorata du reste à charge des AIS et une 2<sup>ème</sup> répartie selon un indice synthétique prenant en compte le revenu/habitant, le nombre de bénéficiaires APA, le nombre de bénéficiaires RSA et le nombre de bénéficiaires PCH. Selon les prévisions inscrites au PLF 2020, ce fonds pourrait évoluer de 1,2% en 2020.

**Globalement les fonds de péréquations sont évalués pour 2020 à 17,7 millions d'€, en recette nette, en progression de 0,7% par rapport à 2019.**

<b>Fonds de péréquation horizontale</b>				
<b>Attribution des fonds de péréquation</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019 prévisionnel</b>	<b>OB 2020</b>	<b>Evolutions</b>
Fonds DMTO	5 162 800	5 428 581	5 386 000	-42 581
Fonds départemental de solidarité	2 952 733	2 731 766	2 473 000	-258 766
Fonds de Soutien Interdépartemental		4 865 000	4 722 000	-143 000
<b>Total des attributions</b>	<b>8 115 533</b>	<b>13 025 347</b>	<b>12 581 000</b>	<b>-401 766</b>
<i>Evolution</i>		60,5%	-3,4%	
<b>Contribution aux fonds de solidarité</b>	<b>CA 2018</b>	<b>2019</b>		<b>Evolutions</b>
Fonds départemental de solidarité	1 753 307	1 843 394		
Fonds de Soutien Interdépartemental		535 714		
<b>Total des participations</b>	<b>1 753 307</b>	<b>2 379 108</b>	<b>1 913 000</b>	<b>-466 108</b>
<i>Evolution</i>		35,7%	-19,6%	
<b>Fonds net de péréquation</b>	<b>CA 2018</b>	<b>2019</b>		<b>Evolutions</b>
Fonds net DMTO	5 162 800	5 428 581		
Fonds net départemental de solidarité	1 199 426	888 372		
Fonds net de Soutien Interdépartemental		4 329 286		
<b>Fonds net de péréquation horizontale</b>	<b>6 362 226</b>	<b>10 646 239</b>	<b>10 668 000</b>	<b>21 761</b>
<i>Evolution</i>		67,3%	0,2%	
<b>Fonds de péréquation horizontale</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019 prévisionnel</b>	<b>OB 2020</b>	<b>Evolutions</b>
Dispositif de compensation péréqué	6 948 954	6 962 608	7 056 000	93 392
<i>Evolution</i>		0,2%	1,3%	
<b>Total des attributions</b>	<b>15 064 487</b>	<b>19 987 955</b>	<b>19 637 000</b>	<b>-350 955</b>
<i>Evolution</i>		32,7%	-1,8%	
<b>Total des attributions nettes</b>	<b>13 311 180</b>	<b>17 608 847</b>	<b>17 724 000</b>	<b>115 153</b>
<i>Evolution</i>		32,3%	0,7%	

- **Les autres produits de fonctionnement**, recouvrant principalement les participations aux dépenses d'aide sociale, mais également, les produit domaniaux et diverses participations aux charges de gestion sont globalement estimées autour de 21,4 millions d'€, en baisse continue depuis 2017 du fait de la diminution des recouvrements au titre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) suite à la mise en place des CPOM (contrats d'objectifs et de moyens) et la prise en charge nette des dépenses d'ASH .

## **Les recettes d'investissement**

- Les dotations d'investissement allouées par l'Etat totalisent en 2019 : 10,7 millions d'€ dont 8,5 millions d'€ de FCTVA, 1,158 million d'€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) et 1,078 au titre de la DDEC.  
Pour 2020, au vu du montant et de la nature des dépenses d'investissements réalisées en 2019, il est prévu un montant de FCTVA de 8,1 millions d'€. Au titre de la DSID, au vu des projets d'équipement retenus éligibles par l'Etat, il est prévu, en plus de la dotation allouée en 2019, au titre de la péréquation, une recette supplémentaire de 1,562 million d'€. Le montant de la DDEC doit être reconduit pour 1,078 million d'€, comme depuis de nombreuses années.
- Les subventions attendues au titre des programmes d'équipement sont estimées pour 5,5 millions d'€, soit 3,7 millions d'€ de plus qu'au BP 2019, du fait de l'instauration d'une aide de la Région aux projets de travaux routiers d'intérêt régional.
- Des cessions de bâtiments et de terrains sont par ailleurs estimées pour un montant de 1,7 million d'€.
- Les recouvrements d'avance devraient assurer 1 million de recette et le produit des amendes de radars 900k€.

**Globalement, les recettes d'investissement hors emprunt sont estimées à 21 millions en forte hausse par rapport aux recettes du BP 2019 (40%),** du fait principalement des participations aux travaux de voirie et de la DSID.

## **IV . Définition des axes prioritaires pour 2020**

Les orientations budgétaires 2020 s'inscrivent dans la poursuite du projet de mandature « Agir pour nos territoires » adopté en février 2018 avec pour axes forts les solidarités sociales et humaines, les solidarités territoriales, l'attractivité du Département et l'accueil de nouvelles populations.

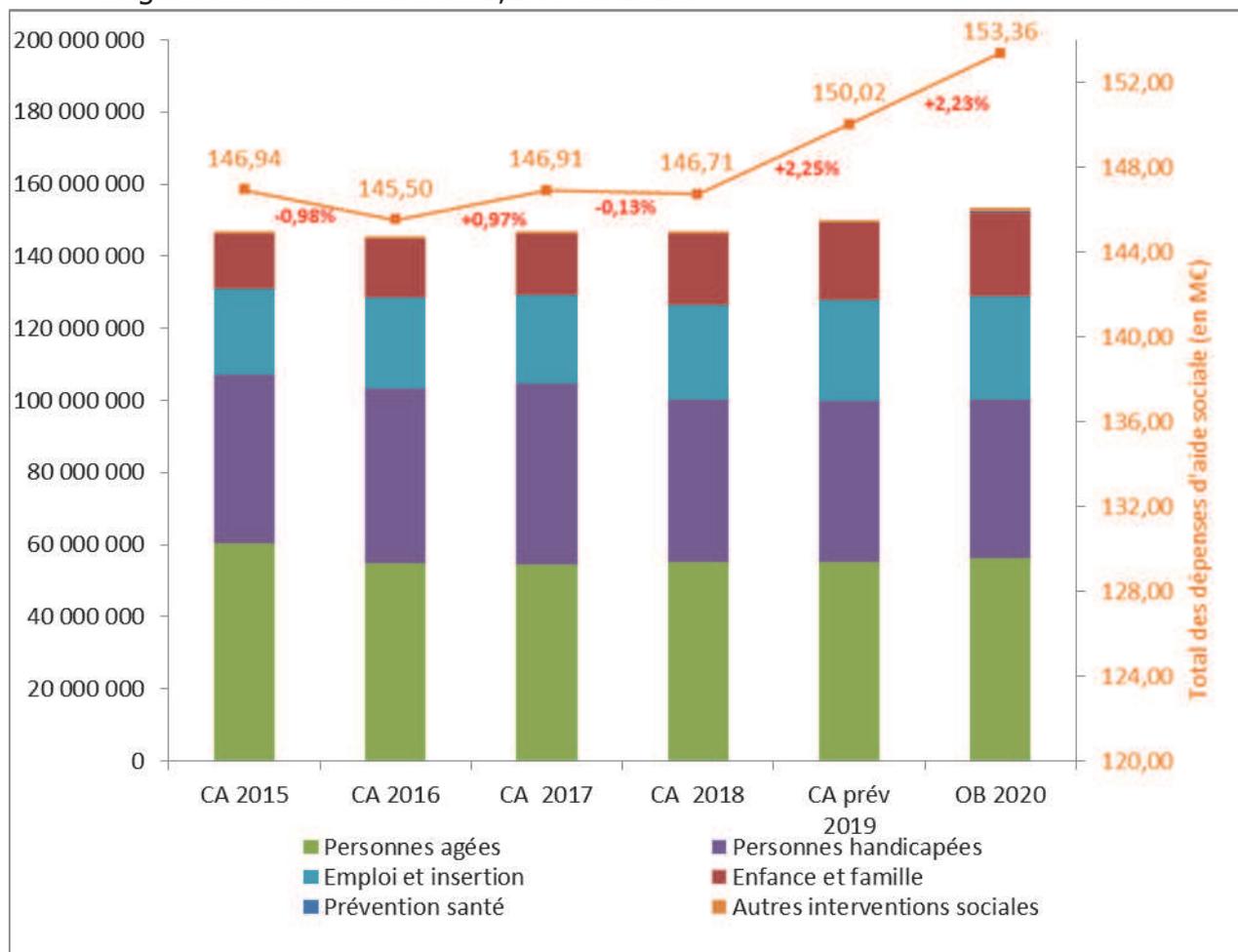
### **■ Dépenses de fonctionnement : une maîtrise indispensable**

La préparation du budget 2020 doit prendre en compte, prioritairement l'évolution de certaines dépenses de fonctionnement, telles que :

- les dépenses d'aide sociale qui représentent plus de 51% du budget de fonctionnement,
- les charges de personnel (28% du budget de fonctionnement),
- la participation au fonctionnement de l'aéroport suite au renouvellement de la DSP,
- la contribution au SDIS pour préserver ses moyens d'actions.

Ces quatre postes qui représentent 82% des dépenses de fonctionnement sont, du fait des contraintes imposées, appelées à progresser de près de 3%.

- Les dépenses d'aide sociale repartent à la hausse après quatre années de stabilisation. Deux secteurs, en particulier, connaissent de fortes évolutions, la protection de l'enfance du fait notamment de la prise en charge des mineurs non accompagnés, et l'insertion. Globalement, au vu des estimations de dépenses, le budget d'aide sociale augmenterait de l'ordre de 2,2 % en 2020.



- Les charges de personnel sont également très contraintes, du fait de la mise en œuvre de plusieurs mesures : la poursuite du PPCR (Protocole parcours professionnel carrière et rémunération), l'ajustement du régime indemnitaire de la catégorie B administrative, le glissement vieillesse technicité, l'augmentation du coût de remplacement dans les collèges, les créations d'emplois rendus nécessaires par l'augmentation de l'activité et le maintien du service public, principalement, au titre de l'aide sociale. Après plusieurs années de stabilisation, les charges de personnel sont appelées à évoluer en 2020 de près de 4%.
- La contribution au fonctionnement de l'aéroport Rodez-Aveyron, est appelé à augmenter de 66%, suite au renouvellement de la DSP de la ligne Rodez-Paris.
- La contribution au SDIS est appelée à progresser de 7,4%. Du fait de l'évolution de l'activité, dont principalement l'augmentation des secours à la personne, le SDIS a dû adapter ses moyens en créant, courant 2019, 12 postes de sapeurs-pompiers. L'impact budgétaire de ces créations de postes représente 500 000€, que le Département propose de prendre en charge au-delà de l'évolution annuelle de sa contribution qui est estimée à 1,2% à l'identique de l'évolution demandée aux communes et EPCI.

Au vu de l'évolution de ces dépenses contraintes, une approche rigoureuse s'impose sur toutes les autres interventions de fonctionnement pour rester dans la trajectoire d'évolution de 1,2% des charges de fonctionnement et maintenir un bon niveau d'épargne brute nécessaire au financement des investissements.

### ▪ **Dépenses d'investissement : un engagement maintenu**

Pour mettre en œuvre les politiques départementales définies dans le projet de mandature et répondre aux engagements pris dans le cadre des autorisations de programmes, le Département investit très fortement.

Le volume des dépenses d'investissement, déjà très élevé, comparativement aux autres départements de la même strate démographique, va être renforcé en 2020.

Les principaux projets d'investissement vont concerner :

- le développement des infrastructures routières, avec notamment l'achèvement de la liaison Causse Comtal pour 14,4 millions d'€
- la 1<sup>ère</sup> tranche de construction du collège du Larzac pour 3,8 millions d'€
- la poursuite de la couverture numérique pour 3 millions d'€
- le soutien aux communes pour le développement territorial pour près de 10 millions d'€
- l'équipement des établissements médico-sociaux pour 1,7 million d'€

Globalement le montant des dépenses d'investissement à réaliser en 2020 devrait fortement augmenter et approcher les 75 millions d'€. Au-delà des crédits de paiement correspondant aux dépenses à financer en 2020, le volume des projets d'équipement en cours est très important. Le rapport relatif à la programmation pluriannuelle des investissements, joint en annexe, décrit les autorisations de programmes en cours et le montant des dépenses restant à réaliser.

### • **Le besoin de financement par emprunt :**

Au vu du programme très élevé des investissements à réaliser en 2020, le recours à l'emprunt pourrait se situer autour de 35 millions d'€.

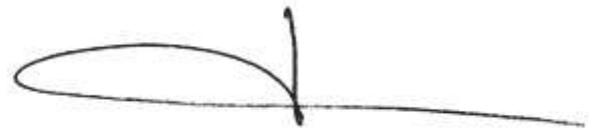
Il est à souligner qu'après 4 années consécutives de désendettement, l'encours de la dette du Département est aujourd'hui faible et sa capacité de désendettement permet d'envisager le financement par emprunts des grands projets d'équipement qui seront à réaliser au cours des prochaines années. Comme le décrit, le rapport relatif à la structure et à la gestion de la dette, joint en annexe, la dette départementale est saine et sécurisée et présente un plan d'extinction favorable au financement des investissements à venir.

A travers ces orientations budgétaires, le Conseil départemental confirme sa solidarité envers les plus fragiles et les plus démunis.

Avec un programme d'équipement très élevé, le Conseil départemental réaffirme son soutien à l'investissement local et sa volonté de développer et d'aménager le territoire pour offrir aux aveyronnais un cadre de vie agréable et pour renforcer l'attractivité du Département.

Je sou mets ces orientations à votre réflexion et vous invite à en débattre lors de notre prochaine session consacrée au Débat d'orientations Budgétaires 2020.

**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left that tapers into a vertical line, followed by a horizontal line extending to the right.

**Jean-François GALLIARD**

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20200131-37171-DE-1-1  
Reçu le 05/02/20

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 31 janvier 2020 à 09h30 à l'Hôtel du Département.

36 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Anne BLANC à Monsieur Jean-Marie PIALAT, Monsieur Jean-Luc CALMELLY à Madame Magali BESSAOU, Madame Corinne COMPAN à Madame Cathy MOULY, Monsieur Camille GALIBERT à Madame Danièle VERGONNIER, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Madame Emilie GRAL à Monsieur Sébastien DAVID, Monsieur Jean-Claude LUCHE à Madame Christine PRESNE, Monsieur Alain MARC à Madame Christel SIGAUD-LAURY.

Absents excusés : Madame Stéphanie BAYOL, Madame Anne GABEN-TOUTANT.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Sébastien DAVID

**2 - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du Département de l'Aveyron**

Commission de l'environnement, biodiversité et politique de l'eau

VU le rapport n° Cda/25/01/19/R/12/2 concernant le : Rapport sur la situation en matière de développement durable du Département – année 2018 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE.

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 31 janvier 2020 ont été adressés aux élus le 17 janvier 2020 ;

VU l'examen du rapport de développement durable 2018 par la commission de l'environnement, de la biodiversité et de la politique de l'eau en date du 23 janvier 2020 ;

VU que conformément à la loi du 12 juillet 2010, le rapport a été présenté préalablement au Débat d'orientations budgétaires ;

VU l'article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.110-1 du Code de l'Environnement ;

PREND ACTE des informations communiquées dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du Département – année 2018 ci-annexé.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**

# Département de l'AVEYRON



## Rapport développement durable

présenté au DOB 2020

# Préambule

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit pour les Conseils départementaux l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Il est présenté préalablement au Débat d'Orientation budgétaire

Cet exercice permet d'effectuer une photographie des politiques engagées sur le territoire et des actions menées en interne par notre collectivité, au regard des cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Au-delà de l'obligation imposée par les textes, cette analyse doit permettre aux élus du Conseil départemental d'orienter les politiques publiques en faveur du développement durable.

Chaque édition est l'occasion de faire le point sur l'ensemble des actions et des projets que tous les services élaborent et conduisent au quotidien au sein de notre collectivité.

---

---

## Les solidarités territoriales – cadre de vie – environnement

---

---

- Attractivité des territoires et services à la population
- Attractivité des territoires et services à la population : la pépinière de SALMIECH
- Attractivité des territoires et services à la population : le tourisme
- Une veille environnementale pour l'aménagement de la RN88 entre Rodez et Causse Comtal
- La renaturation du ruisseau de la Pomparie dans le cadre de travaux routiers
- La culture : un accès facilité pour les jeunes aveyronnais
- Un patrimoine valorisé auprès du jeune public : les musées.
- Mise en place du site Agrilocal12.fr

---

---

## Les solidarités humaines

---

---

- La protection de l'enfance et de la famille
- Un deuxième programme d'intérêt général labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation du logement
- L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle
- La mise en place d'une filière de réemploi des documents désherbés par la Médiathèque départementale
- Les solidarités en faveur des personnes âgées
- Coopération et solidarité internationale

---

---

## Le Département une collectivité exemplaire

---

---

- Impact de la dématérialisation sur la consommation papier
- Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)
- La pérennisation de la filière du réemploi informatique

# Les solidarités territoriales – cadre de vie – environnement

## Attractivité des territoires et services à la population

### **Zoom** sur l'année 2018

Sur 126 dossiers d'aides aux communes et groupements de communes programmés, 69 avaient une dimension développement durable significative. La dimension développement durable de ces dossiers réside en la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de la réduction de l'impact sur l'environnement par la réalisation de circulations douces, de travaux permettant des gains énergétiques ou l'adoption de méthodes de travail et de matériaux respectueux de l'environnement, mais aussi par la plus-value que ces opérations apportent aux territoires en terme de lien social : services à la population, espaces dédiés à la vie associative...

A travers son programme AGIR POUR NOS TERRITOIRES, le Département confirme son ambition d'être aux côtés des collectivités locales pour favoriser le maintien des services à la population et accompagner les équipements structurants et indispensables au développement de nos territoires.

Dans le cadre du dispositif Projets d'Intérêt Communal, ont ainsi été accompagnés les réhabilitations, aménagements et mises aux normes de mairies, écoles, espaces à usage associatif, services de santé, ainsi que les opérations d'investissement en faveur des services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, en cas de carence de l'initiative privée.

Un second programme, intitulé Equipements Structurants d'Intérêt Communautaire a permis d'accompagner la réalisation d'infrastructures qui participent aux services essentiels et à l'attractivité du territoire, tels que les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, les groupes scolaires et structures d'accueil petite enfance, les complexes sportifs, les équipements culturels, ainsi que les Maisons des Services au Public.



*Maison de santé pluriprofessionnelle d'Onet-le-Château, située dans un quartier prioritaire à la Politique de la Ville*

Le Conseil départemental contribue par ailleurs à conforter les espaces publics de nos villes et villages dans leur rôle de lien social et dans leur participation à l'attrait touristique du département, via les dispositifs Cœur de Village et Bourg Centre, dont le succès ne se dément pas au fil des années.



Les modalités d'intervention qui leur sont associées avec en particulier la prise en charge par le Département du schéma directeur réalisé préalablement par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, participent à l'écho très favorable que ces programmes rencontrent et à la valeur qualitative des aménagements réalisés sur l'ensemble du département.

En accompagnant les communes dans leurs aménagements paysagers et urbains, ces deux dispositifs ont façonné le Département. Lieux de convivialité, d'échanges, de rencontres, les espaces publics sont par essence des lieux de vie sociale autour desquels s'organisent les services à la population, tout en confortant le cadre de vie des habitants et en participant à la valorisation du patrimoine.

Enfin, en complémentarité de ces dispositifs, dans le cadre de la politique départementale AGIR POUR NOS TERRITOIRES, un programme expérimental en faveur de l'habitat a vu le jour le 29 janvier 2018. Son objectif est de jouer un effet de levier sur la reconquête de nos centres-bourgs en accompagnant notamment la création ou réhabilitation de logements communaux dans du bâti existant, ainsi que l'acquisition-démolition de bâtis insalubres afin d'aérer et revaloriser le cœur aggloméré de nos villes et villages.

### *Perspectives envisagées*

Eu égard à l'évaluation opérée suite à la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du programme expérimental en faveur de l'habitat et considérant également l'enjeu associé au développement d'une offre locative de qualité en terme d'attractivité de nos territoires, des évolutions du programme ont été actées en septembre 2019 permettant à l'avenir de financer les études stratégiques de portée intercommunale sur la thématique de l'habitat, mais aussi l'acquisition par une collectivité d'un bien immobilier destiné à de la création ou réhabilitation de logement(s) à des fins locatives. Par ailleurs, un tout nouveau partenariat financier en faveur des habitats relais a été acté pour la création de logements meublés de type internat territorial, logements pour stagiaires ou apprentis.



---

---

# Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

---

---

## Attractivité des territoires et services à la population : la pépinière départementale de SALMIECH

L'activité principale de la pépinière est de répondre prioritairement aux demandes du Conseil départemental pour divers aménagements paysagers de son patrimoine (routes départementales, bâtiments du Département...).

Elle contribue aussi à l'entretien d'espaces verts du Département, sur trois chantiers extérieurs :

- le centre technique de Flavin,
- les berges du Lot qui longent le parcours du bateau « L'Olt »,
- le sentier de la Tourbière de la Plaine des Rauzes.

Elle apporte aussi une aide aux communes par la mise à disposition à titre gratuit de plants pour leurs aménagements paysagers, ainsi que des conseils d'implantation et d'entretien. Cette aide est calculée proportionnellement au potentiel fiscal par habitant des collectivités.

C'est ainsi qu'en 2018, 122 communes et 2 communautés de communes ont bénéficié de plants de la Pépinière pour des plantations ornementales sur leur territoire.

La palette végétale évolue vers des essences locales (champêtres, vivaces, graminées...) afin de limiter l'entretien et l'arrosage dans un souci de développement durable.

La Pépinière Départementale apporte par ailleurs une expertise ainsi qu'un appui technique important dans l'organisation du Concours Départemental du Fleurissement et de l'Aménagement du Cadre de Vie.

### **Zoom** sur l'année 2018

En 2018, 7 590 plants ont été utilisés pour le patrimoine départemental.

A compter 2019 des semis de graines vont être récoltés sur le territoire aveyronnais en partenariat avec l'Association Arbres Haies Paysages 12. Cette initiative contribue à la sensibilisation à la biodiversité, à la conservation du patrimoine génétique des essences locales et indigènes à l'échelle du département, mais aussi à la mise en avant des rôles majeurs des haies champêtres dans notre paysage.



---

# Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

---

## Attractivité des territoires et services à la population : le tourisme

Le territoire départemental est caractérisé par la qualité et le nombre considérable de chemins et routes favorables à la pratique d'activités d'itinérance et plus particulièrement aux randonnées pédestres et cyclistes.



Il apparaît opportun de répondre à une démarche grandissante de « loisirs itinérants » ou de « promenades familiales » fondées sur l'utilisation de vélo à assistance électrique.

Pour ce faire et afin d'impulser des projets locaux adossés à ce type de pratiques douces, le Conseil départemental a mis en œuvre un « Programme Expérimental sur l'Electro-mobilité ».

Pour l'année 2018, trois collectivités ont bénéficié du programme expérimental sur l'électromobilité, représentant un parc de 31 vélos à assistance électrique.

Au titre des projets structurants, le Conseil départemental a apporté son soutien financier au Syndicat Mixte du lac de Castelnau-Lassouts-Lous, pour le Carré de Vie, hébergement flottant insolite, entièrement créé et fabriqué sur le territoire aveyronnais. D'une superficie de 64 m<sup>2</sup>, il dispose de 2 chambres avec une capacité d'accueil de 4 à 6 personnes.



On y retrouve la configuration intérieure d'une maison avec un panorama de 360° sur le lac et la nature environnante.

Cet espace conçu en symbiose avec la nature en ayant le minimum d'impact sur celle-ci, utilise exclusivement des sources d'énergies renouvelables.

La particularité du Carré de Vie réside par son fonctionnement autonome et écologique. Ainsi, des panneaux solaires présents sur son toit permettent de fournir l'électricité nécessaire.

Il dispose également d'une plateforme d'épuration de l'eau, qui assure une filtration des eaux usées dans un bac assainissant.



Dans le cadre du « Pôle Pleine Nature Grands Causses et Lévézou » ce sont 8 projets « Destination Pêche » qui ont été accompagnés au titre de la Valorisation des espaces et sites touristiques.

Ces opérations portent sur le développement de parcours pêche, adaptés aux attentes des différentes catégories de pêcheurs et aux potentiels des milieux aquatiques.

Le «Pôle Pleine Nature Grands Causses et Lévézou » s'inscrit dans la déclinaison du Schéma Départemental de développement du Loisir Pêche porté par la Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

---

---

# Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

---

---

## Une veille environnementale permanente pour l'aménagement de la RN88 entre Rodez et le Causse Comtal

La politique routière œuvre depuis 30 ans au développement de la mobilité en favorisant l'accès entre les communes, aux activités économiques et sites de tourisme. Ainsi, le Département a décidé de réaliser un grand aménagement routier entre Rodez et le Causse Comtal sur l'emprise de la future RN88 à 2X2 voies.

Afin de limiter son impact sur le milieu naturel, plusieurs mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont mises en œuvre tout au long de l'exécution du chantier par la Direction des routes accompagnée d'un écologue.

Après un inventaire multi saisonnier des espèces floristiques et faunistiques en phase étude, le tronçon routier a été conçu pour réduire son emprise et éviter au maximum le passage dans les aires d'habitation recensées. En complément de l'optimisation du tracé, des aménagements spécifiques pour la faune et la flore sont mis en œuvre :

- 21 ouvrages hydrauliques surdimensionnés et 3 buses supplémentaires pour faciliter le franchissement de la faune,
- l'aménagement dans l'ouvrage hydraulique de rétablissement du ruisseau de Las Combes d'une banquette favorisant le passage de la loutre,
- la création de 2 mares pour amphibiens de part et d'autres de cet ouvrage hydraulique,
- l'installation de 50 gîtes pour chiroptères (chauves-souris) et 15 gîtes pour les reptiles, couplée à un repérage préalable des arbres et sites favorables par un écologue,
- le passage d'un botaniste avant le démarrage des travaux en vue d'identifier d'éventuelles espèces floristiques remarquables dans l'emprise du chantier pour les transplanter, le cas échéant, vers une zone sécurisée,
- l'aménagement de bandes enherbées de 5 mètres minimum sur une surface de 1 hectare.

D'autres mesures telles la mise en défens des zones sensibles, l'aménagement paysager pour conserver les corridors écologiques et la gestion conservatoire par conventionnement et pâturage compléteront ces aménagements.



**Zoom** sur l'année 2018

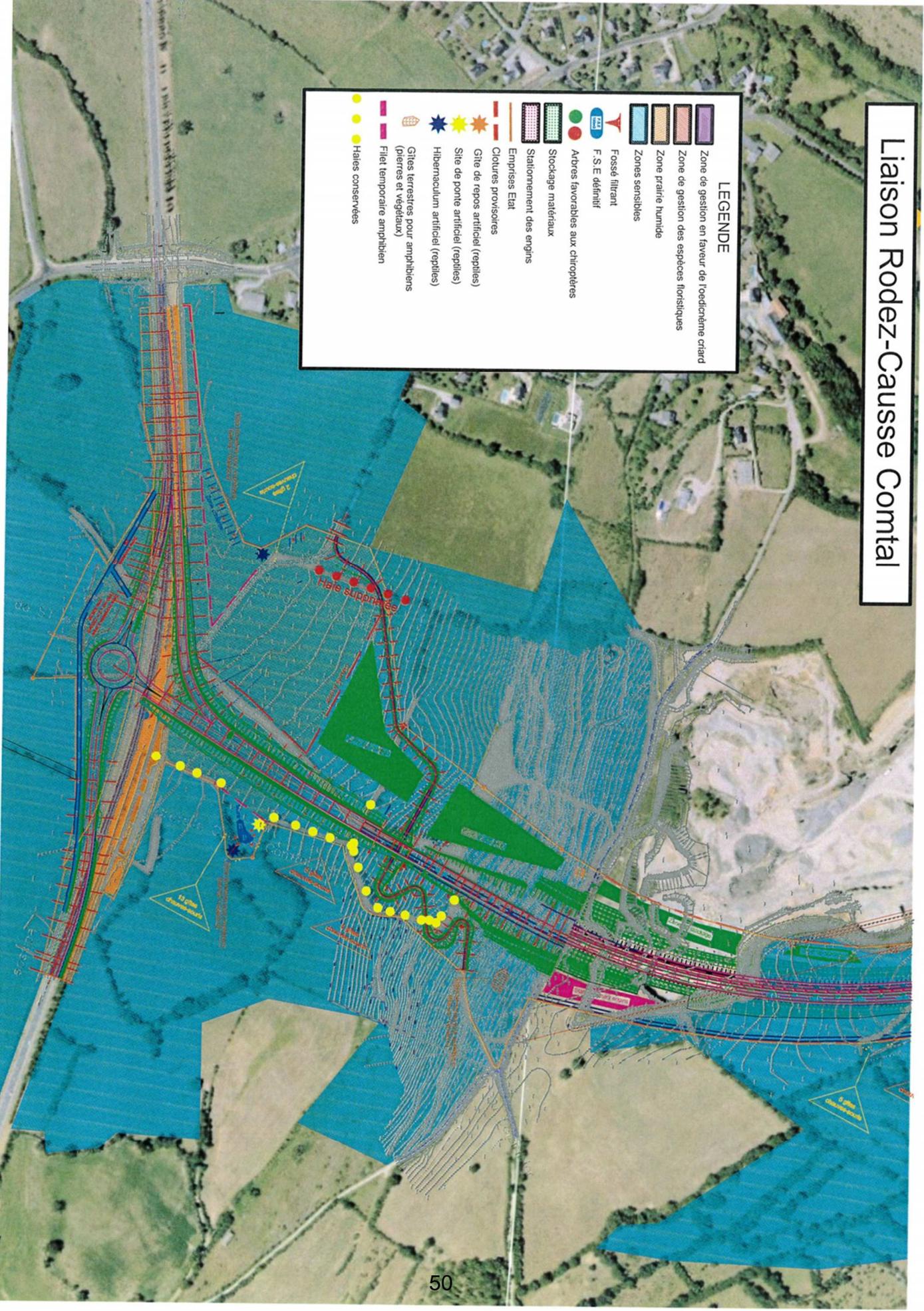
La Direction des Routes veille à la bonne mise en œuvre des mesures validées par le CNPN (conseil national de la protection de la nature) en lien avec l'écologue (société BKM) qui effectue régulièrement des visites de chantier. Dans ce cadre, des fiches techniques, des plans de localisation, des panneaux de sensibilisation ont été réalisés afin d'assurer la sensibilisation des entreprises puis leur appropriation des mesures environnementales dans les travaux à réaliser.

Le plan ci-après est un exemple de document de travail visant à traduire visuellement les aménagements à réaliser dédiés à la faune et à la flore.

# Liaison Rodez-Causse Comtal

**LEGENDE**

- Zone de gestion en faveur de l'œdicnème cridard
- Zone de gestion des espèces floristiques
- Zone prairie humide
- Zones sensibles
- Fossé filtrant
- F. S. E. définitif
- Arbres favorables aux chiroptères
- Stockage matériaux
- Stationnement des engins
- Emprises Etat
- Clotures provisoires
- Gîte de repos artificiel (reptiles)
- Site de ponte artificiel (reptiles)
- Hibernaculum artificiel (reptiles)
- Gîtes terrestres pour amphibiens (pierres et végétaux)
- Fillet temporaire amphibiens
- Haies conservées



---

---

## Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

---

---

### Renaturation du ruisseau de la Pomparie dans le cadre de travaux routiers

Les travaux de requalification de la Route Départementale n°48 sur la commune de Maleville ont nécessité le déplacement et le réaménagement ponctuel du ruisseau de la Pomparie sur de 87 mètres linéaires.

L'objectif des travaux accompagnés par la Direction de l'Environnement du Conseil Départemental, était de limiter l'impact du chantier sur le milieu et la faune aquatique en particulier, et de reconstituer le cours d'eau en conservant ses caractéristiques initiales.

Pour se faire, le lit mineur du ruisseau a été retracé avec des méandres et rechargé en matériaux alluvionnaires, où quelques déflecteurs et seuils de fonds, ont été disposés en vue de diversifier les écoulements.

Enfin, pour reconstituer la ripisylve, les berges ont été végétalisées avec des essences autochtones (aulnes glutineux, chênes pédonculés, fusains, cornouillers...), auquel s'ajoute la réalisation de deux fascines de saules (Cf. photo ci-contre) qui ont stabilisé naturellement les berges dans les secteurs où les contraintes hydrauliques étaient les plus importantes.

Le nouveau tracé a permis au ruisseau de retrouver, voire d'améliorer, ses fonctionnalités écologiques et morphodynamiques initiales.



---

---

# Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

---

---

## La culture : un accès facilité pour les jeunes aveyronnais

### Arts Vivants et Arts Visuels au collège

Des actions conduites à l'initiative de la collectivité départementale visent à sensibiliser les jeunes et à favoriser leur accès à l'art et à la culture.

L'objectif est de promouvoir les diverses expressions artistiques et culturelles comme élément essentiel de leur épanouissement personnel et de leur réussite professionnelle ; développer une sensibilité esthétique, appréhender l'exigence artistique et formuler une approche critique d'une proposition par la mise en relation directe avec un artiste, une œuvre, une pratique.

Avec l'opération « **Arts vivants au collège** », ils peuvent découvrir le théâtre et tous les métiers liés à l'activité du théâtre : 2 938 élèves de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> ont ainsi abordé le théâtre en 2018-2019.



De même dans le cadre de l'opération « **Arts visuels au collège** », il s'agit de permettre des rencontres avec des artistes contemporains et leurs œuvres, et de valoriser par des actions de médiation, une première approche des arts visuels.

En 2018-2019, 1 496 élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ont pu bénéficier de cette sensibilisation à l'art contemporain.

En complément de cette opération, le Département propose également aux collèges aveyronnais de prendre en charge l'abonnement et le prêt de 2 œuvres auprès de l'artothèque du Centre culturel Aveyron Ségala Viaur. En 2018-2019, 14 collèges se sont abonnés et 6 sur les 14 collèges ont emprunté des œuvres.





**En matière de patrimoine**, le Département a souhaité accompagner les initiatives concourant à la valorisation et à la préservation du patrimoine emblématique de l'architecture rurale traditionnelle (buron, jasse, lavogne, cazelle...).

Ainsi, la sauvegarde de ce petit patrimoine permet de mieux apprécier passé et avenir et s'inscrit dans une logique de transmission de l'histoire des territoires, de solidarité intergénérationnelle et participe à la mémoire collective.

---

---

# Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

---

---

## Un patrimoine valorisé auprès du jeune public : les musées

Dépositaires de collections emblématiques de l'histoire et de l'identité de l'Aveyron, les musées gérés par le Département contribuent, par leur travail d'étude, de protection et de valorisation de ces collections, à faire connaître le patrimoine aveyronnais et à préparer sa transmission aux générations à venir. Ils ont reçu 17 944 visiteurs en 2018.

Outre le travail quotidien à destination des scolaires et des familles, deux actions ont illustré en 2018 la volonté des musées de co-construire des projets avec le jeune public :

- **l'exposition *Chemin faisant***, présentée du 16 juin au 27 juillet au musée des mœurs et coutumes dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'inscription des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France au patrimoine mondial de l'UNESCO, a fait l'objet d'un partenariat étroit avec 15 élèves volontaires de 5<sup>ème</sup> du collège de l'Immaculée Conception d'Espalion ; ces derniers ont travaillé avec la médiatrice du musée et Jean Delmas, ils ont rencontré des Espalionnais et des pèlerins pour les sensibiliser au patrimoine jacquaire local, puis participé à l'écriture et au montage de l'exposition, ainsi qu'à son inauguration.



- à Salles-la-Source, la nuit des musées a été le point d'orgue d'un travail mené pendant 9 mois, dans le cadre du dispositif national « **La classe, l'œuvre !** », avec les élèves de 3 établissements scolaires : les écoliers de Saint-Cyprien-sur-Dourdou et de Pruines et les 2<sup>des</sup> en arts appliqués du lycée François d'Estaing. Les élèves ont sélectionné des objets du musée puis créé œuvres et jeux à partir de ces objets ; le temps de l'évènement, ceux qui le souhaitaient se firent médiateurs de leurs créations auprès des 575 visiteurs venus ce jour-là.

# Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

## Mise en place du SITE



La promotion de l'agriculture de proximité et le développement des circuits alimentaires locaux sont au cœur des préoccupations du Conseil départemental en matière d'animation territoriale pour les besoins des collèges publics dont il a la charge, mais aussi plus largement en vue du renforcement de l'économie locale.

Dans ce but, le Conseil départemental en 2018 a adhéré à l'association nationale « Agrilocal.fr » qui a pour but de promouvoir les circuits courts et le développement de l'agriculture de proximité.

Agrilocal est une plate-forme internet, conçue en intégrant ces considérations, portée par les Conseils Départementaux pour la mise en relation simple et immédiate entre acheteurs de la restauration collective (collèges, écoles primaires, maisons de retraite, lycées,..) et producteurs agricoles locaux, sans intermédiaire.



La mise en place d'Agrilocal12 a donc comme objectifs au sein du Département :

- Développement économique : ramener de la valeur ajoutée aux producteurs
- Aménagement et ancrage territorial : développer les circuits courts de proximité et mettre en relation l'offre et la demande
- Approvisionnement durable et de qualité : faciliter l'accès à des denrées de qualité et encourager le développement de l'agriculture biologique.
- Education et pédagogie : développer et promouvoir une restauration de « plaisir » et éduquer aux goûts.

### **Zoom** sur l'année 2018

Après une année de déploiement partiel, AGRILocal 12 compte une centaine de producteurs inscrits et une trentaine d'acheteurs. La plateforme a engendré environ **250 commandes pour un chiffre d'affaire de 80 000 € TTC et 12 tonnes de produits livrés.**

---

---

# Les solidarités humaines

---

---

## La protection de l'enfance et de la famille

Le Conseil départemental en tant que chef de file de l'action sociale, assure différentes missions en direction de l'enfance et de la famille visant à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

Il met en place des actions de prévention et de promotion de la santé et des mesures d'aide sociale à l'enfance.

### La mise en œuvre du schéma départemental Enfance Famille

Le schéma départemental Enfance Famille, adopté en décembre 2017, est construit autour de 4 orientations :

- Favoriser la coordination, créer des cultures communes et soutenir la formation
- Renforcer la prévention
- Garantir la cohérence et la continuité du parcours de l'enfant protégé
- Mettre en application la loi du 14 mars 2016



7 fiches-action sur les 12 que compte le schéma départemental Enfance Famille, ont été mises en œuvre en 2018 et 2019, dont 4 sont à mi-parcours de réalisation. Le travail se poursuit, en partenariat avec les acteurs locaux engagés.

### La mise à l'abri des mineurs non accompagnés

Confronté depuis le début de l'été 2017 à une arrivée constante et importante de mineurs non accompagnés (MNA) demandant leur mise à l'abri, le Département de l'Aveyron a mis en place un important dispositif d'accueil, en lien étroit avec les services de l'Etat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 647 MNA ont ainsi été mis à l'abri (au 31/08/18).

A partir de ces accueils, les services du Conseil départemental procèdent à une évaluation sociale permettant de conduire à la détermination de la minorité ou de la majorité du MNA.

Le dispositif de mise à l'abri s'est structuré avec plusieurs acteurs locaux : Associations Emilie de Rodat, Habitats Jeunes du Grand Rodez, La Pantarelle, Trait d'Union, Village Douze.

Il offre un potentiel d'une centaine de places dédiées, plus une trentaine à Pont-de-Salars durant l'hiver, financées depuis août 2018 par le Département.

Dans l'objectif de renforcer le partenariat pour l'accueil de ces mineurs, un protocole a été établi et signé le 27 avril 2018 par Mme la Préfète de l'Aveyron, M. le Président du Conseil départemental, M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, M. le Procureur de la République. Ce protocole prévoit également l'installation d'un comité de pilotage des principaux acteurs (associations, structures d'accueil, DDCSPP, Conseil départemental de l'Aveyron) qui se réunit régulièrement depuis le 12 juin 2018.

### **zoom** *sur l'année 2018*

#### **Le contrôle des centres de loisirs**

Dans le cadre de ses missions le service PMI-modes d'accueil émet un avis concernant la création ou la modification des accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans

De manière à établir un cadre de référence, un guide reprenant les principales recommandations pour un accueil de qualité sera élaboré en partenariat avec la DDCSPP et devrait voir le jour en 2019/2020.

---

---

# Les solidarités humaines

---

---

## Un deuxième Programme d'Intérêt Général labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de logements

En partenariat avec l'Etat, le Conseil départemental de l'Aveyron a mis en œuvre sur la période 2014/2018 un Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de l'habitat. Le Conseil départemental est maître d'ouvrage du volet animation de ce PIG, l'apport des aides financières à la réalisation de travaux reste de la compétence de l'Etat et de l'ANAH.

Le PIG a permis d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc privé de logements pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes et des propriétaires bailleurs avec pour objectifs :

- la lutte contre la précarité énergétique, par l'amélioration thermique des logements anciens,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, notamment pour maintenir à domicile des personnes âgées.

L'intervention du Conseil départemental s'est concentrée sur les zones non couvertes par une opération programmée, soit la plus grande partie des communes rurales de l'Aveyron.

Le programme prévoyait la réhabilitation de 430 logements par an :

- 310 propriétaires occupants « précarité énergétique »,
- 10 propriétaires occupants « habitat indigne et très dégradé »,
- 80 propriétaires occupants « adaptation du logement »,
- 10 propriétaires bailleurs « habitat indigne et très dégradé »,
- 20 propriétaires bailleurs, moyennement dégradés, décence, économie d'énergie.

### *sur l'année 2018*

A la fin du programme le 30 décembre 2018 : 1 857 dossiers ont été agréés, 17 336 889 € d'aides ont été versées pour 38 560 205 € de travaux de rénovation.

Fort du succès de cette opération, le programme d'intérêt général a été renouvelé sur la période 2019/2024.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à OC'TEHA par appel d'offre.

## Gouvernance

Un comité de Pilotage est constitué pour cette opération. Il est composé du Conseil départemental, de l'Etat, de l'ANAH et de l'ADIL.

Il est notamment chargé du suivi et du pilotage du PIG, d'apprécier l'avancement et le bilan de l'opération, d'apporter des solutions et réorientations si nécessaire.

---

---

# Les solidarités humaines

---

---

## L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle

De par la loi du 1er décembre 2008, le département est responsable du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. Le nouveau Programme Départemental d'Insertion a été adopté en avril 2017 pour la période 2017-2021 et un Pacte Territorial pour l'Insertion a été signé en 2018 pour la mise en œuvre partenariale du programme.

Les bénéficiaires du RSA (BRSA) soumis aux droits et devoirs (3 904 personnes au 31 décembre 2018) bénéficient d'un accompagnement adapté dans l'optique d'une réinsertion sociale ou professionnelle. Cet accompagnement – objectifs, durée, moyens déployés, est défini par le référent unique qui suit le BRSA, et est matérialisé dans un contrat d'insertion qui peut être un plan personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les BRSA qui sont dans une démarche d'insertion professionnelle, ou un contrat d'engagement réciproque (CER) pour les BRSA qui sont dans une démarche de réinsertion sociale.

Les référents uniques des BRSA en parcours d'insertion sociale sont en majorité les travailleurs sociaux du Conseil départemental, mais aussi de la Mutualité Sociale Agricole et quelques autres organismes partenaires (UDAF, CCAS de Rodez, FJT du Grand Rodez).

Le projet parcours d'insertion, adopté en juin 2012 par le département, en application du PDI, guide la rédaction des contrats d'engagement réciproque des BRSA, en définissant les objectifs à atteindre en termes d'insertion au regard de la situation sociale de l'individu et des moyens (matériels ou financiers) qui peuvent être mis à sa disposition. Le projet Parcours d'insertion est entré en vigueur au 1er janvier 2013 et continue à s'appliquer dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2017-2021.

### **zoom** sur l'année 2018

Le Conseil départemental de l'Aveyron a publié un appel à projet pour lever les freins à la mobilité des bénéficiaires du RSA qui sont dans une démarche de retour à l'emploi.

4 offres ont été déposées par des partenaires : le réseau des Espaces Emploi Formation, le GRETA, la Régie de territoire PROGRESS, Tremplin pour l'emploi et répondent aux objectifs posés par l'appel à projet :

- proposer un service de diagnostic mobilité à disposition des professionnels du travail social (évaluation des problèmes et outils d'aide à la décision)
- offre d'un service d'accompagnement individuel ou collectif à la mobilité
- proposition d'un service d'aide à la préparation du permis de conduire et plus particulièrement une pédagogie adaptée pour l'apprentissage du code de la route.

Le projet initié en 2018 est mis en œuvre sur les années 2019-2021.

### **Gouvernance :**

Le Conseil départemental est responsable de la définition et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. La mise en œuvre du RSA est conduite de manière partenariale et contractuelle avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale agricole et Pôle Emploi.

---

---

## Les solidarités humaines

---

---

### La mise en place d'une filière de réemploi des documents désherbés par la Médiathèque Départementale

L'une des activités courantes des bibliothèques consiste à sortir du fonds documentaire les documents (livres, DVD, CD...) abîmés ou ne correspondant plus à l'état des connaissances ou aux intérêts du public : c'est ce que l'on appelle le désherbage. En moyenne chaque année, 18 000 documents font l'objet d'un désherbage au sein de la Médiathèque départementale.

Le département souhaitant que ces documents puissent retrouver une seconde vie et alimenter un projet d'envergure sociale, solidaire, économique et environnementale, s'est rapproché de l'Association « Passerelle » et l'entreprise sociale et solidaire « Recyclivre.com » pour développer une filière de réemploi des livres désherbés par la MDA.

Dans le cadre de cette nouvelle démarche partenariale, le département fait dons des documents désherbés à l'Association Passerelle qui via l'emploi de BRSA en contrat aidé, procède à l'évaluation des documents donnés à partir d'un logiciel de tri mis à disposition par Recyclivre.

A partir de cette évaluation, trois orientations possibles :

- revente dans la boutique de l'association à de faibles prix favorisant ainsi l'accès aux livres
- équipement des livres pour revente sur internet par Recyclivre.com qui reverse 15% des revenus nets à l'association
- destruction des livres par recyclage via une entreprise de recyclage



Ainsi, cette démarche, impulsée et mise en œuvre par la Médiathèque départementale, en collaboration étroite avec la Direction de l'Emploi et de l'Insertion, permet :

- de soutenir l'insertion par l'activité économique en créant des emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- de donner une seconde vie aux documents désherbés
- de favoriser l'accès à la culture pour les publics précaires
- de participer à la protection de l'environnement en réduisant la production de déchets

---

---

# Les solidarités humaines

---

---

## Les solidarités en faveur des personnes âgées

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aveyron, installée le 10 octobre 2016, est une instance de coordination visant à développer les politiques de prévention pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Lors de son assemblée plénière du 7 avril 2017, la Conférence des Financeurs a adopté le programme coordonné 2016-2021 de financement des actions individuelles et collectives de prévention qui a pour but de définir un parcours global de prévention pour les personnes âgées.

Il porte sur les axes suivants : le passage à la retraite, la santé des séniors, la dimension sociale et le cadre de vie, le bien-être et l'estime de soi, le soutien et l'accompagnement des proches aidants.

### **Plusieurs projets subventionnés par la Conférence des Financeurs ont pour but une rencontre intergénérationnelle :**

**La Maison d'accueil des Caselles** à Bozouls, avec son action « *Le théâtre intergénérationnel des Caselles* » : projet multidimensionnel (ergothérapie, créativité, pédagogie, culturel, thérapeutique, mémoire, social, artistique...) qui comprend des séances d'improvisation, d'écriture du scénario, des ateliers de répétition, de préparation des décors et le spectacle. La rédaction du scénario repose sur le récit de vie des personnes enfants et adultes. Thématique 2018 : le mariage d'autrefois.

**Le Point Infos Sénior Comprendre et Agir pour les Aînés de Conques Marcillac**, avec son action « *Ils sont vieux, ils nous apprennent* » : des personnes vivant seules à domicile, des résidents d'un EHPAD et des enfants d'une école se rencontrent sur divers thèmes :

- Le printemps : plantations, oiseaux, valorisation du poulailler de l'EHPAD.
- L'automne : transformation des fruits (confiture, jus..), reconnaissance des arbres.
- Noël : échanges, réalisation de décorations, apprendre à tricoter, chants.

**FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) AVEYRON**, avec son action « *CIVIDOM : une équipe de jeunes au service de personnes âgées isolées* » : le projet s'inscrit dans des actions visant à préserver l'autonomie des personnes âgées et rompre leur isolement, avec des stimulations via une approche multi-domaines (Cognitif-Physique-Nutritif et Estime de soi) sur un support numérique. Les ateliers sont réalisés par des jeunes volontaires en service civique, formés à l'animation géronto-numérique.

### **D'autres projets s'intéressent au volet bien-être :**

**Le Point Info Séniors Sépia de Rodez**, avec son action « *Atelier Femme et bien-être après 60 ans* » : ateliers animés par une socio-esthéticienne (conseils pour prendre soin de soi, sur les soins de support pour lutter contre les douleurs liées à l'âge), atelier conseilS vestimentaires, relooking animé par une professionnelle de la coiffure et du conseil en image, séances dédiées aux informations plus spécifiques aux questions de la féminité, du rapport à son corps après 60 ans, animés par le planning familial.

---

---

# Les solidarités humaines

---

---

## Coopération et solidarité internationale

### **Echange international franco-roumain en faveur des jeunes ayant le moins d'opportunité de mobilité :**

Le développement durable est un enjeu majeur de la coopération et de la solidarité internationale.

C'est dans cette démarche que l'appel à projet « Jeunesse III » soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères et accompagné par le Conseil départemental de l'Aveyron, s'est achevé, avec réussite en juin 2019.

Développé en 2018, le projet a intéressé l'Institut Thérapeutique Educatif et Professionnel (ITEP) de Massip à Capdenac qui souhaitait donner l'opportunité aux jeunes de s'ouvrir à l'international. Le Judet de Tulcéa, partenaire privilégié du Département de l'Aveyron de longue date, était favorable à l'expérience pour un échange et une réciprocité de séjour entre jeunes Aveyronnais et jeunes Roumains.

Trois objectifs étaient poursuivis :

- encourager la mobilité internationale de Jeunes Ayant le Moins d'Opportunité de mobilité (JAMO),
- favoriser leur insertion socio-préprofessionnelle,
- favoriser la formation professionnelle et l'échange de pratiques entre les professionnels de l'action médico-sociale.

L'ensemble des partenaires a démontré une forte volonté de construire une action de mobilité internationale porteuse de sens et d'intérêt pédagogique et éducatif en faveur de jeunes ayant le moins d'opportunité de mobilité. Il visait aussi l'insertion socio-professionnelle de jeunes en situation de handicap psychologique et/ou social, sujet délicat, s'il en est.

Ce projet, par sa réciprocité, a permis aux jeunes Aveyronnais et Roumains de vivre une expérience de solidarité, hors les murs et à l'étranger, ce qui, en soit, est une opportunité rare. Cela leur a permis de porter un autre regard sur les autres ; de renforcer leur estime et confiance en soi, utiles à leur insertion sociale et professionnelle future.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron et le Judet de Tulcéa se projettent ensemble vers de prochaines actions pour imaginer l'avenir de la coopération entre les deux collectivités unis dans une même volonté de poursuivre les échanges entre nos deux pays.

**Décembre 2018 : Séjour des Aveyronnais en Roumanie**



**Juin 2019 : Séjour des jeunes Roumains en Aveyron**



---

---

# Le Département une collectivité exemplaire

---

---

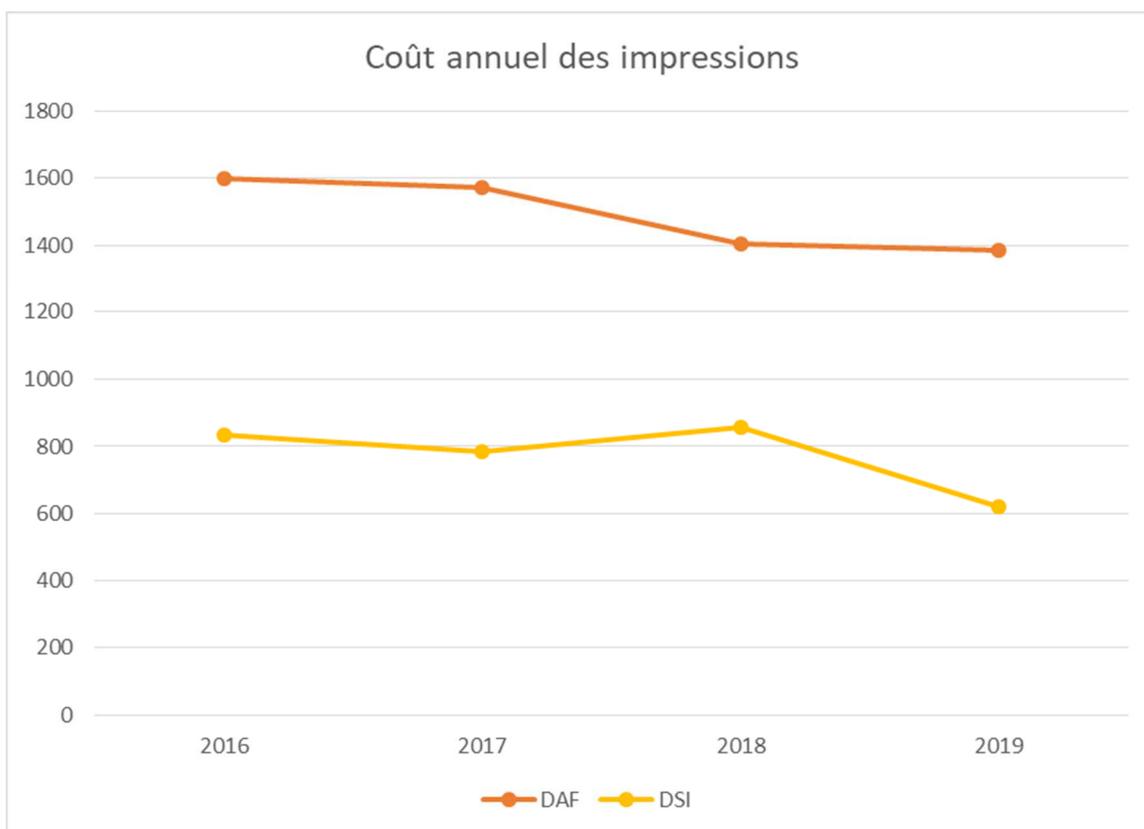
## Impact de la dématérialisation sur la consommation de papier

La Direction des Affaires Financières et la Direction des Systèmes d'Information ont été au bout de la procédure de dématérialisation des pièces comptables grâce à l'application Gecco et au déploiement du double écran pour les comptables :

- dématérialisation de la signature des bons de commandes au travers du parapheur électronique Gecco,
- signature électronique des documents administratifs par l'intermédiaire du logiciel Adobe pdf Reader

Cette démarche a généré une diminution du nombre d'impressions en particulier en 2018 et 2019.

Direction	2016	2017	2018	2019	Evolution sur 4 ans
DAF	1598	1571	1407	1385	-13%
DSI	833	784	856	622	-25%



---

# Le Département une collectivité exemplaire

---

## Le Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Dans le cadre de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (article 75) portant un engagement national pour l'environnement et en conformité aux engagements internationaux et européens, le Conseil départemental de l'Aveyron a réalisé son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

Les émissions de gaz à effet de serres sont calculées à partir des données d'activité des services

### **zoom** sur l'année 2018

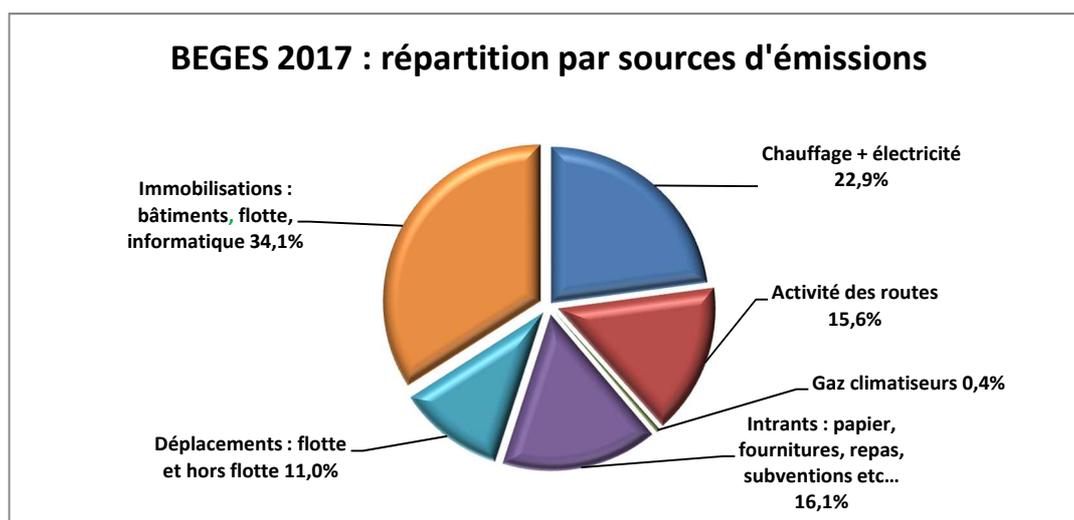
Les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services du Conseil départemental de l'Aveyron ont été évaluées à l'aide de la méthodologie Bilan Carbone® à :

**17 671 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e)**

Ces émissions représentent à titre indicatif, l'équivalent d'environ :

- 80 000 000 km parcourus avec une voiture diesel consommant du l/100 Km (environ 2 000 fois le tour de la Terre)
- la production de 7 716 600 ramettes de papier A4.

### Répartition des émissions de GES par poste (2017)



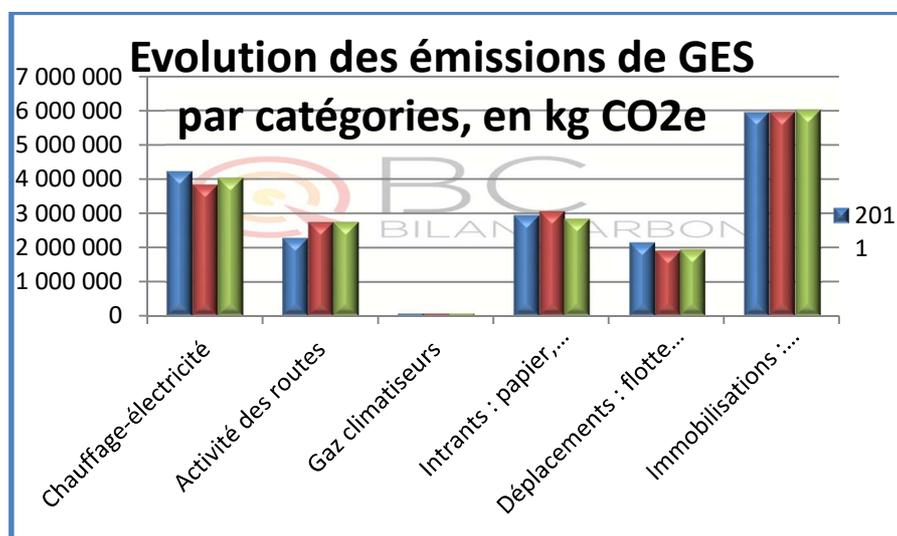
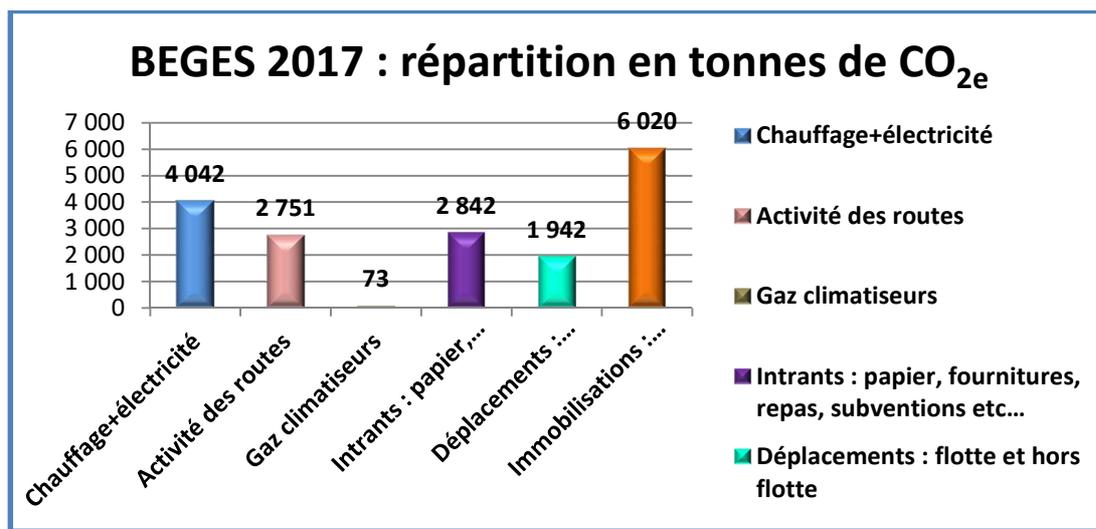
Les consommations énergétiques des bâtiments prennent en compte les bâtiments départementaux ainsi que les collègues. Elles représentent environ 23 % des émissions globales.

Les consommations énergétiques dues à l'activité des routes prennent en compte les consommations d'énergie des engins utilisés pour les opérations de fauchages, d'élagage et de viabilité hivernale (sous-traitées ou non). Elles représentent environ 16 % des émissions globales.

Les émissions fugitives de gaz des climatiseurs (hors énergie) représentent 0,4% des émissions.  
 Les intrants (papiers, carton, consommables bureautiques, produits d'entretiens et subventions DSP) représentent environ 16% du total.

Les déplacements des agents et élus sont constitués de l'utilisation de la flotte départementale de véhicules, et des déplacements professionnels hors flotte (véhicule personnel, train, bus, avion...). Ils représentent 11% des émissions totales.

Les immobilisations prennent en compte l'amortissement du patrimoine départemental, de la flotte de véhicules et engins possédés et du matériel informatique (ordinateurs et photocopieurs). Elles représentent 34% des émissions totales.



L'analyse des données entre 2011 et 2017, indique que globalement, les émissions de GES ont été maîtrisées.

Ce bilan carbone permet d'identifier les marges d'action pour réduire l'impact et hiérarchiser les actions à mener.

---

---

# Le Département une collectivité exemplaire

---

---

## Pérennisation de la filière du réemploi informatique

La gestion du parc informatique des services du département et des collèges génère une quantité importante de micros ordinateurs à éliminer.

Dans un souci d'exemplarité au regard des objectifs nationaux en matière d'environnement et d'économie circulaire, le Conseil départemental a impulsé l'émergence d'une filière départementale de réemploi du matériel informatique.

Il s'est orienté vers une solution de traitement qui ait une envergure à la fois sociale, économique et environnementale.

En effet l'activité, différente du recyclage, consiste à remettre en état de fonctionnement des ordinateurs : effacement des données, nettoyage, remplacement des pièces usées et défectueuses, réinstallation d'un système d'exploitation et des logiciels nécessaires à son fonctionnement. Ce matériel est ensuite mis à disposition d'un public en difficulté.

Cette solution permet :

- de créer des emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,
- de lutter contre la fracture numérique,
- de participer à la protection de l'environnement en réduisant la production de déchets et la pollution liée à leur transport.

Après plusieurs mois de réflexions en partenariat avec des associations locales et de l'économie sociale et solidaire, intéressées par cette opération, le Département a signé le 21 avril 2017, une première convention de partenariat avec :

- l'association **RACK** qui récupère et répare des ordinateurs sur le routhénois à titre bénévole,
- des associations d'insertion : l'association **PROGRESS**, Régie du territoire du Grand Rodez, la **Recyclerie du Rouergue** à Villefranche de Rouergue et l'**Association Solidarité Accueil (ASAC)**.

Le Conseil départemental a soutenu la mise en place de cette filière en appuyant sur plusieurs leviers :

- la cession de son stock de matériel informatique obsolète,
- la mise en place d'un dispositif d'aide individuelle pour l'acquisition de matériel reconditionné par un public prescrit (adaptation du règlement intérieur des Aides Individuelles à l'insertion pour les bénéficiaires du RSA).

En outre dans le cadre de sa politique en matière d'insertion professionnelle, le Conseil départemental participe au financement des postes en insertion auprès de la Régie de Territoire du Grand Rodez et de la Recyclerie du Rouergue au moyen de contrats aidés (régime normal des contrats d'insertion en CDDI).

Le Conseil départemental a cédé à titre gratuit aux associations le stock informatique issu du renouvellement de l'équipement de ses propres services ou des collègues.

**La Recyclerie du Rouergue a récupéré 532 unités centrales.**

40 ordinateurs ont été reconditionnés et vendus

8 unités centrale ont été utilisées en interne et mis à disposition des salariés et du personnel en insertion.

Le reste du matériel a été soit démantelé (revente à un professionnel sur le circuit des pièces informatiques) soit recyclé via un partenariat avec ECOLOGIC (éco organisme).

Plus de 60 personnes ont ainsi pu bénéficier de ces produits reconditionnés, en comptant les acquéreurs et les salariés en insertion ; la grand majorité correspondant à un public défavorisé.

Deux salariés en insertion ont été formés par l'association RACK aux procédés de démantèlement et de réhabilitation des ordinateurs

**L'association PROGRESS a démantelé 400 unités centrales ;** les différents composants ont été valorisés par un tri méthodique puis traités.

100 ordinateurs ont été reconditionnés pour réutilisation, 50 d'entre eux ont été vendus ou donnés à des particuliers ou association.

Cette activité mobilise deux salariés.

L'association RACK a assuré la formation des salariés au sein de la Recyclerie et de Progress aux techniques de démontage et de reconditionnement du matériel informatique.

**En 2019**, au regard de ce bilan positif et de la constitution d'un nouveau stock de matériel obsolète, il a été décidé de reconduire cette opération au travers d'une nouvelle convention signée le 27 mai avec la Recyclerie du Rouergue, l'association PROGRESS et l'association RACK.

L'enlèvement du matériel obsolète, soit environ 400 ordinateurs, 300 écrans et autres matériels (imprimantes, serveurs..) provenant des services et des collègues s'est déroulé durant l'été 2019.

Rodez, le 13 février 2020

**CERTIFIE CONFORME**

Le Président du Conseil départemental

**Jean-François GALLIARD**

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin  
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez  
et sur le site internet du Conseil départemental  
[www.aveyron.fr](http://www.aveyron.fr)

---